



CONSUELO BENJUMEA & ASOCIADOS
PROPIEDAD INTELECTUAL

Superintendencia de Industria y Comercio

Radicado: 16143707 34 Folios: 1
Dependencia: Paten Fecha: 2016-09-14 11
Tipo aplicación: Respuesta a requerimiento

Señores
DIRECCIÓN DE NUEVAS CREACIONES
SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO
E. S. D.

Referencia: Expediente: 16-143.707
Título: Olla a presión con cierre de bayoneta provista de mango en su recipiente
Trámite: Solicitud de Patente de invención
Evento: Respuesta oficio 8070
Solicitante: SEB S.A.

CONSUELO BENJUMEA RENDON, mayor de edad, domiciliada y residenciada en la ciudad de Medellín, identificada con la cédula de ciudadanía N° 43.015.585 de Medellín, abogada titulada en ejercicio y con tarjeta profesional N° 191225 del Consejo Superior de la Judicatura, en mi condición de apoderada de la sociedad **SEB S.A.**, y encontrándome en el término legal, me permito dar respuesta al oficio No. 8070 notificado por fijación en lista el 28 de junio de 2016, manifestando lo siguiente:

PRIMERO. Atendiendo al numeral 1° del requerimiento realizado por su Despacho con respecto a la Cesión (Art. 26 D 486), nos permitimos adjuntar los documentos que constan la cesión de los derechos a la Patente de Invención de los inventores al solicitante, conforme a lo establecido por el artículo 26 literal k) de la Decisión 486 de la Comisión de la Comunidad Andina. Particularmente se adjuntan los contratos de:

- Eric Chameroy
- Julien Guillaume



SEGUNDO. Atendiendo al numeral 2º del requerimiento realizado por su Despacho con respecto a las reivindicaciones (Art. 30 D486), y considerando las disposiciones del artículo 34 de la Decisión 486 que permite que el solicitante pueda modificar la solicitud de patente en cualquier momento del trámite, me permito adjuntar a este memorial nuevo capítulo reivindicatorio en el cual se realizaron las siguientes modificaciones:

- Se modifica todo el pliego reivindicatorio con el fin de eliminar las expresiones o términos considerados como ambiguos, imprecisos, resultados a alcanzar o funcionalidades.
- Se sustituye la expresión, "una distancia relativa predeterminada", con el fin de brindar mayor claridad sobre la materia a proteger.

Con relación a las modificaciones anteriormente mencionadas, el solicitante manifiesta que las mismas no amplían de ninguna manera la materia objeto de la solicitud en estudio y se realizaron con el fin de cumplir con el requerimiento hecho por el examinador.

El nuevo capítulo reivindicatorio define el dispositivo a partir de los elementos físicos que lo conforman, sin incluir resultados a obtener, funcionalidades u otros términos considerados como ambiguos o no aceptados por la Superintendencia. No obstante, se mantienen algunos términos que permiten que el experto en la materia pueda entender de una forma mejor y más adecuada la invención, de acuerdo con el artículo 30 de la decisión 486, *"Las reivindicaciones definirán la materia que se desea proteger mediante la patente. Deben ser claras y concisas y estar enteramente sustentadas por la descripción"*.



Finamente, con respecto a la prioridad (Art. 9 D486), particularmente con relación las solicitudes Nacionales (Art. 10 D486), nos permitimos adjuntar el certificado de la fecha de presentación, por la autoridad que la expidió y la copia certificada de la solicitud cuya prioridad se invoca, expedido por la misma autoridad.

ANEXOS.

1. Documentos que constan la cesión de los derechos a la Patente de Invención de los inventores al solicitante. (Folios 2)
2. Nuevo capítulo reivindicatorio modificado de acuerdo a lo requerido por el examinador. (Folios 5)
3. Certificado de la fecha de presentación, por la autoridad que la expidió y copia certificada de la solicitud cuya prioridad se invoca, expedido por la misma autoridad. (Folios 24)

En los anteriores términos se da respuesta al requerimiento que nos ocupa, dando cumplimiento al artículo 39 de la decisión 486 de la Comunidad Andina de Naciones, relacionados con los requisitos formales de la solicitud y quedo atenta a cualquier notificación vía internet, o en las siguientes direcciones:

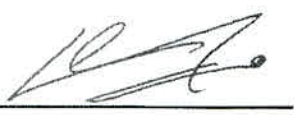
- Vía E-mail: cbenjumea@cbenjumeaasociados.com
- Carrera 42 # 3 Sur 81 oficina 1013, Torre 2 edificio Milla de oro distrito de negocios, Tel. 322 41 43, Medellín

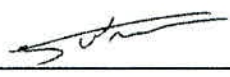
Cordialmente,

CONSUELO BENJUMEA RENDÓN

C.C. No. 43.015.585 de Medellín.

T.P. No. 191.225 del C. S. de la J.

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned <u>Eric CHAMEROY</u> domiciled at 4 Chemin de Grande Cour 21260 Veronnes, country France, assign to SEB S.A., domiciled at Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application: "A BAYONET-FITTING PRESSURE COOKER PROVIDED WITH A VESSEL HANDLE"	Yo, abajo suscrito <u>Eric CHAMEROY</u> domiciliado en 4 Chemin de Grande Cour 21260 Veronnes, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención: "OLLA A PRESIÓN CON CIERRE DE BAYONETA PROVISTA DE MANGO EN SU RECIPIENTE"
Given and signed:	Dado y firmado en:
City-Country: <u>SELOUGEY - FRANCE</u>	Ciudad y país: <u>SELOUGEY - FRANCE</u>
Date: <u>18 AUGUST</u>, 2016	Fecha: <u>18 AUGUST</u> de 2016
Signature: 	Firma: 
Name: Eric CHAMEROY	Nombre: Eric CHAMEROY

ASSIGNMENT OF RIGHTS	CESIÓN DE DERECHOS
I, the undersigned Guillaume JULIEN domiciled at 4 Rue derrière la tour 21261 Selongey, country France, assign to SEB S.A., domiciled at Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130 Ecully, country France, all rights for filing in Colombia the Patent Invention application: "A BAYONET-FITTING PRESSURE COOKER PROVIDED WITH A VESSEL HANDLE" Given and signed: City-Country: <u>SELONGEY - FRANCE</u> Date: <u>18 AUGUST</u>, 2016 Signature: <u></u> Name: Guillaume JULIEN	Yo, abajo suscrito Guillaume JULIEN domiciliado en 4 Rue derrière la tour 21261 Selongey, país Francia, cede en favor de SEB S.A., con domicilio en Les 4 M - Chemin du Petit Bois - 69130, Ciudad Ecully, País Francia, todos los derechos para presentar en Colombia la solicitud de Patente de Invención: "OLLA A PRESIÓN CON CIERRE DE BAYONETA PROVISTA DE MANGO EN SU RECIPIENTE" Dado y firmado en: Ciudad y país: <u>SELONGEY - FRANCE</u> Fecha: <u>18 AUGUST</u> de 2016 Firma: <u></u> Nombre: Guillaume JULIEN

REIVINDICACIONES

1. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión, que tiene un recipiente (2) provisto de un mango (2D, 2E), una tapa (3) independiente del recipiente (2), y un sistema de bloqueo de cierre de bayoneta, y dicho
5 utensilio (1) se caracteriza por el hecho de que incluye un soporte (10) unido de forma pivotante a dicha tapa (3), el soporte (10) y la tapa (3) se unen en una disposición relativa permitiendo que dicho sistema de bloqueo de ajuste bayoneta bloquee la tapa (3) al recipiente (2) por medio de la tapa (3) que
10 gira con relación al soporte (10) alrededor de un eje central vertical (x-x'), dicha tapa (3) y dicho soporte (10) forman un subsistema de tapa independiente que descansa libremente contra el recipiente (2) cuando dicho soporte (10) y dicho recipiente (2) están unidos en dicha disposición relativa, dicho soporte (10) forma un primer elemento de posicionamiento (12, 13) que se proyecta radialmente más allá de la tapa (3) que interactúa
15 mecánicamente, cuando el soporte (10) y el recipiente (2) se unen en dicho arreglo predeterminado relativo, con un segundo elemento de posicionamiento complementario (14, 15) que es integral o asegurado a dicho mango (2D, 2E) para bloquear el posicionamiento angular relativo del soporte (10) y del recipiente (2) en un plano horizontal que es perpendicular a
20 dicho eje vertical central (X-X'), dicho mango (2D, 2E) se proyecta radialmente hacia el exterior más allá de dicho soporte (10).

2. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 1, caracterizado por el hecho de que dicho mango (2D, 2E) cuenta con una
25 cavidad (20D, 20E) que recibe dicho primer elemento de posicionamiento (12, 13).

7

3. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 1 o la reivindicación 2, caracterizado por el hecho de que dicho mango (2D, 2E) tiene una parte asible (200D, 200E) que está moldeada para ser asida de forma manual, y una parte de fijación (201D, 201E) que interconecta dicho recipiente (2) y
5 dicha parte asible (200D, 200E).

4. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según las reivindicaciones 2 y 3, caracterizado por el hecho de que dicha cavidad (20D, 20E) está delimitada por dicha parte asible (200D, 200E).

10

5. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 3 o la reivindicación 4, caracterizado por el hecho de que dicha parte asible (200D, 200E) y dicho segundo elemento de posicionamiento (14, 15) están separados del recipiente (2), en la dirección radial (X-X'), respectivamente, por una primera
15 separación (E1) y por una segunda separación (E2) que es menor a dicha primera separación (E1).

6. Un utensilio de cocción a presión (1) según la reivindicación 3 o la reivindicación 4, caracterizado por el hecho de que dicha interacción mecánica de dicho primer
20 elemento de posicionamiento (12, 13) con dicho segundo elemento de posicionamiento (14, 15) tiene una operación conjunta macho/hembra.

7. Un utensilio de cocción a presión (1) según la reivindicación 6, caracterizado por el hecho de que dichos primer y segundo elementos de posicionamiento (12, 13, 14,
25 15), respectivamente, tienen una parte con forma de conexión macho y una parte con forma de conexión hembra, complementarias entre sí.

8. Un utensilio de cocción a presión (1) según cualquiera de las reivindicaciones 1 a 7, caracterizado por el hecho de que dicho soporte (10) incluye una parte superior (100, 101, 102) montada por encima de la tapa (3) y que se proyecta radialmente más allá de dicha tapa, dicho primer elemento de posicionamiento se forma por un borde caído vertical que se extiende desde el extremo de la porción superior.

9. Un utensilio de cocción a presión (1) según las reivindicaciones 7 y 8, caracterizado por el hecho de que dicha parte con forma de conexión hembra está formada por una muesca proporcionada en dicho borde vertical caído (10A, 10B), mientras que dicha parte con forma masculina está formada por un reborde incluido en el mango (2D, 2E).

10. Un utensilio de cocción a presión (1) según cualquiera de las reivindicaciones 1 a 9, caracterizado por el hecho de que dicho subsistema de tapa también incluye una junta de sellado llevada por la tapa (3) e interpuesta entre la tapa (3) y el recipiente (2), dicho subsistema de tapa descansa y se apoya directamente contra el recipiente (2), cuando dicho soporte (10) y recipiente (2) se unen en dicha disposición relativa para mantener un espaciado vertical entre el soporte (10) y el mango (2D, 2E), de modo que dicho soporte (10) no se apoya verticalmente sobre dicho mango (2D, 2E).

11. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión de acuerdo con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 10, caracterizado por el hecho de que incluye un elemento de control de bloqueo/desbloqueo (11), dicho elemento de control está unido a dicho soporte (10) para ser movido manualmente con respecto a dicho

9
9

soporte (10) entre las posiciones de bloqueo y desbloqueo, y dicho utensilio (1) incluye un dispositivo de transformación del movimiento manual del elemento de control al girar la tapa (3) con respecto al soporte (10).

5 12. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 11, caracterizado por el hecho de que dicho elemento de control (11) está montado para girar con respecto a dicho soporte (10) alrededor de un eje radial de giro (Y-Y') perpendicular a dicho eje vertical central (X-X').

10 13. Un utensilio de cocina para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 12, caracterizado por el hecho de que dicho mango (2D, 2E) se extiende hacia el exterior desde dicho recipiente (2) en una dirección radial paralela a dicho eje radial de giro (Y-Y').

15 14. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 12 o la reivindicación 13, caracterizado por el hecho de que dicho elemento de control (11) está montado para girar con respecto a dicho soporte (10) entre una posición desplegada en primer lugar, que corresponde a la tapa (3) estando desbloqueada y en la que dicho elemento de control (11) se proyecta
20 verticalmente, y una posición replegada en segundo lugar, correspondiente a la tapa (3) bloqueada y en la que dicho elemento de control (11) se baja hacia la tapa (3).

15. Un utensilio de cocina para cocinar alimentos a presión según la reivindicación
25 14, caracterizado por el hecho de que incluye un elemento asible, dicho elemento

está unido a la tapa (3) y se sujeta de forma manual, dicho elemento asible está formado únicamente por dicho elemento de control (11) en la posición desplegada.

16. Un utensilio de cocina para cocinar alimentos a presión según la reivindicación 14 o la reivindicación 15, caracterizado por el hecho de que, en su posición desplegada, dicho elemento de control (11) se extiende en una dirección media paralela a dicho eje vertical central (X-X'), mientras que en su posición replegada, se extiende en una dirección media perpendicular a dicho eje vertical central (X-X').

17. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión de acuerdo con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 16, caracterizado por el hecho de que dicho elemento de control (11) incluye un mango curvado (11A).

18. Un utensilio de cocina (1) para cocinar alimentos a presión de acuerdo con cualquiera de las reivindicación 1 a 17, caracterizado por el hecho de que incluye mecanismos de apertura de seguridad (5) que, bajo el efecto del nivel de presión predominante en el utensilio (1), van de una configuración de desbloqueo, en la que permiten que la tapa (3) sea desbloqueada con respecto al recipiente (2), y una posición de bloqueo en la que evitan que la tapa (3) sea desbloqueada con respecto al recipiente (2), dichos mecanismos de seguridad (5) incluyen un elemento móvil (5A) montado de forma deslizable sobre la tapa (3) entre una posición alta y una posición baja.

19. Un utensilio de cocina (1) libre de fuente de calor para cocinar alimentos a presión de acuerdo con cualquiera de las reivindicaciones 1 a 18.

Brevet d'invention

Certificat d'utilité

COPIE OFFICIELLE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que le document ci-annexé est la copie certifiée conforme d'une demande de titre de propriété industrielle déposée à l'Institut.

Fait à Lille, le 25 MAI 2016

Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle
Le Directeur en charge
des registres et des titres



Yves PARENT

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

REQUÊTE EN DÉLIVRANCE

REMISE DES PIÈCES 02/06/2015 DATE 1555000 N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI DATE DE DÉPÔT ATTRIBUÉE PAR L'INPI		1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE WEBER Jean-François CABINET DIDIER MARTIN 50 Chemin des Verrières 69260 Charbonnières-Les-Bains FR
Vos références pour ce dossier B0866/FR		
2 NATURE DE LA DEMANDE		
Nature	Brevet d'invention	
3 TITRE DE L'INVENTION		
Titre	AUTOCUISEUR A BAIONNETTE POURVU D'UNE POIGNEE DE CUVE	
4 PRIORITÉ		
5-1 DEMANDEUR		
Personne morale		
Nom	SEB S.A.	
Affaire suivie par		
Rue	Chemin du petit bois - Les 4 M	
Code postal et ville	69130 ECULLY	
Pays	FR	
Nationalité	FR	
Forme juridique	Société anonyme	
N° SIREN	300 349 636	
Code APE-NAF	64.20Z	
N° de téléphone		
N° de télécopie		
Courrier électronique		
6 MANDATAIRE		
Nom	WEBER	
Prénom	Jean-François	
Cabinet/Société	CABINET DIDIER MARTIN	

Qualité	CPI : 09 0701, pas de pouvoir			
Rue	50 Chemin des Verrières			
Code postal et ville	69260 Charbonnières-Les-Bains			
Pays	FR			
N° de téléphone	04 37 22 51 51			
N° de télécopie	04 37 22 51 52			
Courrier électronique	contact@cabinetdidiermartin.com			
7 RAPPORT DE RECHERCHE				
Type d'établissement	Établissement immédiat			
Type d'envoi	Envoi papier			
8 RÉDUCTION DU TAUX DES REDEVANCES				
9 DÉPÔT DE MATIÈRE BIOLOGIQUE				
10 SÉQUENCES DE NUCLÉOTIDES ET/OU D'ACIDES AMINÉS				
11 DOCUMENTS ET FICHIERS JOINTS	Fichier électronique	Détails		
Inventeur	Design.PDF			
Fichier corps du texte	textebrevet.pdf	page(s) 34, D 29, R 4, AB 1		
Drawings	dessins.pdf	page(s) 7, Abrégé : page 1, Fig. 1		
12 EXTENSION DE LA PROTECTION				
En cochant la case ci-après, le(s) demandeur(s) manifestent l'intention d'étendre les effets de la demande de brevet et du brevet délivré sur la base de cette demande au territoire indiqué avec lequel des accords d'extension sont en vigueur à la date du dépôt de la demande. ☐ Polynésie française				
13 MODE DE PAIEMENT				
Mode de paiement	Prélèvement du compte client			
Numéro du compte	002569			
14 REDEVANCES JOINTES	Devise	Taux	Quantité	Montant à payer
062 Dépôt d'une demande électronique	EURO	26	1	26
063 Rapport de recherche	EURO	500	1	500
068 Revendication à partir de la 11ème	EURO	40	8	320
Total	EURO			846
15 ANNOTATION				

16 DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer: FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1
Date	02 June 2015
Signataire	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.



BREVET D'INVENTION

CERTIFICAT D'UTILITE

Réception électronique de la soumission

Il est certifié par la présente qu'une demande de brevet (ou d'un certificat d'utilité) a été reçue par le biais du dépôt électronique sécurisé de l'INPI. Après réception, un numéro d'enregistrement et une date de réception ont été automatiquement attribués.

Numéro de demande	1555000	
Numéro de soumission	1000296100	
Date de réception	02 juin 2015	
Vos références	B0866/FR	
Demandeur	SEB S.A.	
Pays	FR	
Titre de l'invention	AUTOCUISEUR A BAIONNETTE POURVU D'UNE POIGNEE DE CUVE	
Documents envoyés	package-data.xml application-body.xml requetefr.pdf (3 p.) comment.pdf (1 p.) design.pdf (1 p.) textebrevet.pdf (34 p.)	requetefr.xml fr-fee-sheet.xml validation-log.xml indication-bio-deposit.xml fr-office-specific-info.xml dessins.pdf (7 p.)
Déposé par	EMAIL=contact@cabinetdidiermartin.com,CN=Jean-Francois WEBER,O=CABINET DIDIER MARTIN,C=FR	
Méthode de dépôt	Dépôt électronique	
Date et heure de réception électronique	02 juin 2015, 15:09:40 (CEST)	
Empreinte officielle du dépôt	15:70:0B:E4:5B:86:3D:0A:C1:FF:0B:B0:9F:41:42:DF:11:8B:4F:8D	

/INPI, section dépôt/

15 rue des Minimes - CS 50001 - 92677 Courbevoie Cedex

Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211

Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 56 65 86 00

DÉSIGNATION D'INVENTEUR(S)

Vos références pour ce dossier	B0866/FR
N° D'ENREGISTREMENT NATIONAL	
TITRE DE L'INVENTION	
Titre	AUTOUISEUR A BAIONNETTE POURVU D'UNE POIGNEE DE CUVE
LE(S) DEMANDEUR(S)	SEB S.A.
DÉSIGNE(NT) EN TANT QU'INVENTEUR(S)	
INVENTEUR 1	
Nom	CHAMEROY
Prénom	Eric
Rue	4 Chemin de Grande Cour
Code postal et ville	21260 VERONNES
Pays	FR
INVENTEUR 2	
Nom	JULIEN
Prénom	Guillaume
Rue	4 Rue derrière la tour
Code postal et ville	21261 SELONGEY
Pays	FR
DATE ET SIGNATURE	
Signé numériquement par	Subject: FR, CABINET DIDIER MARTIN, Jean-Francois WEBER; Issuer: FR, INPI, INPI-EN-LIGNE 1.1
Date	02 June 2015
Signataire	Mandataire

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6.01.1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'INPI. Les données à caractère personnel que vous êtes tenu(e) de nous fournir dans ce formulaire sont exclusivement utilisées pour identifier le titulaire de la demande et son éventuel mandataire.

AUTOCUISEUR A BAIONNETTE POURVU D'UNE POIGNEE DE CUVE

La présente invention se rapporte au domaine technique général des appareils de cuisson d'aliments sous pression, et en particulier aux appareils domestiques du genre autocuiseurs destinés à former une enceinte de cuisson capable de monter en pression
5 afin d'assurer la cuisson sous pression de vapeur des aliments contenus en son sein.

La présente invention concerne plus particulièrement un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve munie d'une poignée, un couvercle, ainsi qu'un système de verrouillage à baïonnette.

Les appareils de cuisson d'aliments sous pression, en particulier à usage domestique, sont
10 bien connus. Ils comprennent généralement une cuve métallique sur laquelle est destiné à être rapporté de manière étanche, par l'intermédiaire d'une garniture souple d'étanchéité annulaire, un couvercle lui aussi métallique, de manière à constituer une enceinte de cuisson capable de monter en pression. Le couvercle est destiné à être lié à la cuve par l'intermédiaire de moyens de verrouillage permettant à l'autocuiseur d'évoluer entre une
15 configuration de verrouillage du couvercle relativement à la cuve, dans laquelle l'enceinte de cuisson est capable de monter en pression, et une configuration de déverrouillage dans laquelle le couvercle peut être librement séparé de la cuve. Il existe différents types de moyens de verrouillage bien connus dans l'art antérieur. L'un des systèmes les plus répandus est le système de verrouillage à baïonnette, qui repose sur la mise en œuvre de
20 rampes de cuve et de couvercle destinées à venir en appui mutuel glissant après rotation du couvercle pour assurer ainsi une liaison mécanique de retenue empêchant la séparation de la cuve et du couvercle sous l'effet de la montée en pression. Les rampes de couvercle sont classiquement réalisées par repliement localisé vers l'intérieur du bord tombant annulaire du couvercle, tandis que les rampes de cuve sont quant à elles
25 obtenues par repliement et découpe du bord supérieur libre de la cuve.

Un tel système de verrouillage à baïonnette donne globalement satisfaction, notamment en raison de son poids relativement faible, de sa simplicité de fabrication et de sa fiabilité. Il

présente toutefois également certains inconvénients significatifs, notamment en matière de praticité et d'ergonomie.

5 Tout d'abord, le principe même du verrouillage à baïonnette nécessite que l'utilisateur rapporte le couvercle sur la cuve selon un agencement spécifique précis permettant aux
rampes de couvercle de passer à travers les découpes ménagées dans le bord supérieur
de la cuve pour se retrouver en deçà des rampes de cuve, dans une position d'attente de
verrouillage, à partir de laquelle l'utilisateur pourra ensuite amener les rampes de
couvercle et de cuve en correspondance de verrouillage, par rotation du couvercle sur la
cuve. Il s'avère en pratique souvent peu commode et peu ergonomique de positionner le
10 couvercle sur la cuve selon l'agencement spécifique précis susvisé. En outre, une fois le
couvercle en position d'attente de verrouillage, l'utilisateur doit ensuite exercer sur le
couvercle un effort de mise en rotation significatif selon un sens prédéterminé, qui n'est
pas forcément intuitif, couplée éventuellement à une pression du couvercle vers le bas.
Une telle gestuelle de verrouillage est non seulement peu intuitive et malaisée mais
15 requiert en outre une certaine force physique, en raison notamment des frottements au
niveau de la garniture d'étanchéité interposée entre le couvercle et la cuve. En pratique, le
verrouillage d'un autocuiseur à baïonnette nécessite donc de rapporter correctement le
couvercle sur la cuve, ce qui nécessite fréquemment plusieurs tentatives, puis de saisir
l'autocuiseur à deux mains, de façon à immobiliser avec une main la cuve et à exercer
20 avec l'autre main un effort de mise en rotation du couvercle relativement à la cuve tout en
exerçant une pression vers le bas sur le couvercle, jusqu'à atteindre la configuration de
verrouillage. De ce point de vue, les autocuiseurs à baïonnette s'avèrent généralement
beaucoup moins faciles et pratiques à utiliser que les autocuiseurs à mâchoires par
exemple, ces derniers étant toutefois beaucoup plus lourds que les autocuiseurs à
25 baïonnette, et d'un coût de fabrication généralement plus élevé.

L'invention se propose par conséquent de remédier aux différents inconvénients exposés
précédemment et de proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui
soit particulièrement léger, sûr, rapide et peu coûteux à fabriquer, tout en étant robuste et
particulièrement facile à utiliser.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression très ergonomique, et en particulier aisément utilisable à l'aide d'une seule main.

5 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont le verrouillage peut être commandé de façon particulièrement simple et fiable.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui présente une capacité élevée à suggérer de manière naturelle et intuitive sa propre utilisation.

10 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui procure un haut niveau de sécurité d'utilisation.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont la conception rend totalement inutile une éventuelle immobilisation manuelle de la cuve par l'utilisateur lorsque ce dernier commande le verrouillage du couvercle relativement à la cuve.

15 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui met en œuvre un mécanisme de commande du verrouillage particulièrement robuste et compact.

20 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont la conception permet de minimiser l'effort manuel exercé par un utilisateur pour commander le verrouillage.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont le mécanisme de commande du verrouillage est particulièrement simple, léger et fiable.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression pourvue d'un organe de commande qui permet à la fois de commander le verrouillage et le déverrouillage de façon particulièrement intuitive.

5 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui est facile et pratique à ranger et à laver en lave-vaisselle.

Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression qui limite considérablement le risque de voir un utilisateur soulever l'ensemble de l'appareil par le couvercle.

10 Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouvel appareil de cuisson d'aliments sous pression dont la conception limite le risque de voir le couvercle échapper à la prise de l'utilisateur.

Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un appareil de cuisson d'aliments sous pression comportant une cuve munie d'une poignée, un couvercle, ainsi qu'un système de verrouillage à baïonnette, ledit appareil étant caractérisé en ce qu'il comprend

15 un support attaché audit couvercle de façon que ce dernier puisse pivoter relativement audit support, le support et la cuve étant conçus pour être réunis selon au moins un agencement relatif prédéterminé permettant audit système de verrouillage à baïonnette de verrouiller le couvercle à la cuve par pivotement du couvercle relativement au support selon un axe vertical central, ledit support formant un premier élément de positionnement

20 qui déborde radialement du couvercle et qui est conçu pour interagir mécaniquement, lorsque le support et la cuve sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, avec un deuxième élément de positionnement complémentaire solidaire de ladite poignée, pour verrouiller le positionnement angulaire relatif du support et de la cuve dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central, tout en laissant ladite poignée

25 déborder radialement vers l'extérieur au-delà dudit support.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront et ressortiront plus en détails à la lecture de la description faite ci-après, en référence aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples purement illustratifs et non limitatifs, dans lesquels :

- 5 - La figure 1 illustre, selon une vue en perspective schématique, un appareil de cuisson d'aliments sous pression à verrouillage à baïonnette conforme à l'invention et équipé d'un organe de commande du verrouillage/déverrouillage, ledit appareil se trouvant dans une configuration d'attente de verrouillage dans laquelle le support et la cuve sont réunis selon un agencement relatif prédéterminé de pré-verrouillage.
- 10 - La figure 2 illustre, selon une vue schématique en perspective de dessus, la cuve de l'autocuiseur de la figure 1, ladite cuve étant munie de deux poignées latérales permettant sa manipulation.
- La figure 3 est une vue de dessus de l'autocuiseur de la figure 1.
- La figure 4 représente un sous-ensemble de couvercle faisant partie de l'appareil des figures 1 et 3 et incluant à la fois le couvercle et le support, ledit sous-ensemble de
15 couvercle se trouvant dans une configuration de déverrouillage, prêt à venir coiffer la cuve de la figure 2 selon l'agencement relatif prédéterminé de pré-verrouillage illustré à la figure 1.
- La figure 5 représente l'autocuiseur des figures 1 à 4, le support n'étant pas représenté afin de permettre la visualisation d'un dispositif de transformation du déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle
20 relativement au support.
- La figure 6 illustre, selon une vue schématique en perspective, une pièce en matière plastique formant le support omis dans la figure 5.
- La figure 7 illustre, selon une vue schématique en perspective, un détail de
25 conception de l'autocuiseur des figures 1 à 6, permettant en particulier de visualiser la

coopération du support et de la poignée de cuve pour verrouiller le positionnement angulaire relatif, dans un plan horizontal, du couvercle et de la cuve lorsque lesdits support et cuve sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé susvisé.

- 5 - La figure 8 illustre, selon une vue de dessous, le détail de conception de la figure 7, à la différence près que la poignée de cuve a été omise.
- 10 - La figure 9 illustre, selon une vue schématique en perspective, un détail de réalisation de l'autocuiseur des figures 1 à 8, concernant plus précisément l'organe de commande du verrouillage/déverrouillage et le dispositif de transformation du déplacement de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support.
- La figure 10 illustre, selon une vue de dessus, le détail de réalisation de la figure 9 à la différence près que l'organe de commande a été omis.
- La figure 11 est une vue de dessous du détail de réalisation de la figure 10.
- 15 - La figure 12 est une vue de dessous en perspective du détail de réalisation des figures 10 et 11.
- La figure 13 illustre le couvercle de l'autocuiseur des figures 1 à 12 sur lequel sont montées certaines des pièces formant le support et le dispositif de transformation du déplacement manuel de l'organe de commande en pivotement du couvercle relativement au support.
- 20 - La figure 14 est une vue en coupe, selon le plan de coupe A-C, de la cuve de la figure 2.
- La figure 15 est une vue en coupe, selon le plan de coupe A-C, de l'autocuiseur de la figure 1.

- La figure 16 illustre, selon une vue schématique en perspective, l'autocuiseur de la figure 1 avec cette fois le sous-ensemble de couvercle en configuration de verrouillage, de sorte que le couvercle est verrouillé relativement à la cuve, l'organe de commande étant rabaisé vers le couvercle dans une position rétractée correspondant audit verrouillage.
 - La figure 17 illustre, selon une vue de dessus, l'autocuiseur de la figure 16.
 - Les figures 18 à 21 sont des vues analogues respectivement à celles des figures 5, 8, 9 et 10, à la différence près que l'organe de commande est dans sa position rétractée correspondant au verrouillage du couvercle.
- 10 Comme illustré aux figures, l'invention concerne un appareil de cuisson 1 d'aliments sous pression, destiné à assurer la cuisson de différents aliments à un niveau de pression supérieur à la pression atmosphérique, en présence de vapeur, et par exemple de vapeur d'eau. Ladite vapeur est générée par le chauffage, au sein de l'appareil 1 et en présence des aliments, d'un liquide de cuisson, par exemple un liquide aqueux. L'appareil 1 selon
- 15 l'invention est préférentiellement destiné à un usage domestique, étant entendu toutefois que l'invention peut également concerner des appareils professionnels ou semi-professionnels. L'appareil 1 conforme à l'invention est conçu pour monter en pression exclusivement sous l'effet d'une source de chauffe (embarquée ou externe), sans apport de pression externe. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression constitue donc un
- 20 autocuiseur, destiné préférentiellement à être disposé sur une plaque de cuisson indépendante pour en chauffer le contenu. L'appareil de cuisson 1 conforme à l'invention comporte au moins une cuve 2 formant récipient de cuisson, destiné à accueillir les aliments à cuire et présentant en l'espèce sensiblement une symétrie de révolution selon un axe vertical central X-X', lequel s'étend selon une direction qui s'apparente à la direction
- 25 verticale lorsque l'appareil 1 est en fonctionnement normal, c'est-à-dire repose sur un plan horizontal. La cuve 2 est de manière classique fabriquée à partir d'un matériau métallique tel que l'acier inoxydable ou l'aluminium. La cuve 2 comprend un fond 2A, qui est par exemple un fond thermo-conducteur multicouches. La cuve 2 comprend également une paroi latérale annulaire 2B qui s'élève entre ledit fond 2A et un bord supérieur libre 2C, qui

est en l'espèce de forme circulaire, et qui délimite une ouverture d'accès à l'intérieur de la cuve 2. La conformation de ce bord supérieur libre 2C sera décrite plus en détails dans ce qui suit, en relation avec les moyens de verrouillage de l'appareil 1. Comme illustré aux figures, la cuve 2 est munie d'au moins une poignée 2D qui est fixée à ladite cuve 2, de façon à faire saillie extérieurement de cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, ladite poignée 2D est montée sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, de façon à s'étendre radialement vers l'extérieur de la cuve 2 et à former ainsi une prise destinée à être attrapée manuellement par l'utilisateur pour manipuler la cuve 2 (par exemple pour la soulever et la déplacer). Dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil de cuisson 1 comprend deux poignées identiques 2D, 2E fixées sur la paroi latérale 2B de la cuve 2 de façon diamétralement opposée par rapport à l'axe central X-X', lesdites poignées 2D, 2E étant en l'espèce disposées à proximité du bord supérieur libre 2C de la cuve 2. Il est toutefois parfaitement envisageable que la cuve 2 ne soit munie que d'une seule poignée de cuve, ou de plus de deux poignées de cuve (par exemple trois ou quatre), sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention.

L'appareil 1 conforme à l'invention comprend également un couvercle 3 destiné à être associé à la cuve 2 et verrouillé relativement à cette dernière pour former une enceinte de cuisson apte à monter en pression, c'est-à-dire une enceinte de cuisson suffisamment hermétique pour permettre la montée en pression de l'appareil 1. Afin d'obtenir ce caractère hermétique, étanche, l'appareil 1 inclut avantageusement une garniture d'étanchéité (non illustrée), formée de préférence par un joint annulaire souple, en élastomère par exemple, destinée à être interposée entre le couvercle 3 et la cuve 2, pour empêcher ainsi toute fuite incontrôlée de vapeur et/ou d'air entre l'intérieur de l'enceinte et l'extérieur. Le couvercle 3 est de manière classique fabriqué à partir d'un matériau métallique tel que l'acier inoxydable ou l'aluminium. Il présente avantageusement une forme conjuguée à celle de la cuve 2, par exemple une forme globalement discoïde, qui s'étend avantageusement dans un plan moyen sensiblement parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 (c'est-à-dire un plan sensiblement horizontal en l'espèce) lorsqu'il est rapporté et verrouillé sur cette dernière. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, le couvercle 3 inclut un élément de couverture discoïde 3A de forme et

dimensions conjuguées à celles de l'ouverture d'accès délimitée par le bord supérieur libre 2C de la paroi latérale annulaire 2B de la cuve 2. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 3 inclut également avantageusement une ceinture annulaire 3B, par exemple de forme sensiblement cylindrique ou tronconique, qui s'élève entre un premier bord circulaire 30B solidaire de l'élément de couverture discoïde 3A (en l'espèce au niveau de la périphérie de ce dernier) et un second bord circulaire libre 31B, lequel est par exemple lui-même prolongé par une collerette terminale. Comme illustré aux figures, l'élément de couverture discoïde 3A s'étend globalement selon un plan moyen horizontal, c'est-à-dire en l'espèce parallèle au plan moyen d'extension du fond 2A de la cuve 2 lorsque le couvercle 3 est associé à la cuve 2 pour former l'enceinte de cuisson, tandis que la ceinture annulaire 3B s'étend sensiblement verticalement, c'est-à-dire parallèlement à l'axe central X-X', la collerette terminale s'étendant quant à elle sensiblement horizontalement. Cela n'exclut bien entendu aucunement que l'élément de couverture discoïde 3A puisse être, tel qu'illustré aux figures, légèrement bombé ou incurvé localement, afin par exemple d'accueillir un mécanisme de commande. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la ceinture annulaire 3B est formée par un bord tombant qui s'étend vers le bas à partir de la périphérie de l'élément de couverture discoïde 3A. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 3 est destiné à venir coiffer de façon sensiblement ajustée le sommet de la cuve 2, de sorte que la ceinture annulaire 3B entoure par l'extérieur le sommet de la paroi latérale annulaire 2B et le bord supérieur libre 2C, tandis que l'élément de couverture discoïde 3A repose en appui sur le bord libre 2C, par l'intermédiaire du joint d'étanchéité interposé entre la cuve 2 et le couvercle 3. Il est cependant parfaitement envisageable que la ceinture annulaire 3B soit alternativement destinée à être insérée au sein de la cuve 2, de façon à être entourée par, et contenue dans, la cuve 2, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention. La cuve 2 et le couvercle 3 constituent ainsi des enveloppes respectives complémentaires, de préférence métalliques, qui une fois associées forment une enveloppe métallique résultante délimitant un volume fermé au sein duquel les aliments sont destinés à cuire sous pression de vapeur.

L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression conforme à l'invention comprend avantageusement un moyen de régulation de pression 4, comme par exemple une

soupape, montée de préférence sur le couvercle 3, de façon par exemple à être portée directement par ledit couvercle 3 et agencée pour maintenir la pression régnant dans l'enceinte de cuisson à une valeur prédéterminée sensiblement constante, dite pression de fonctionnement, laquelle excède la pression atmosphérique d'une valeur qui est comprise par exemple entre sensiblement 10 et 120 kPa, et qui est de préférence de l'ordre de 100 kPa. Le principe de fonctionnement général d'un tel moyen de régulation de pression est bien connu en tant que tel, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de le décrire plus avant ici. L'appareil 1 de cuisson d'aliments sous pression peut comporter d'autres organes de fonctionnement (par exemple un moyen de sécurité à l'ouverture 5 qui sera décrit plus en détails dans ce qui suit, une soupape de sécurité à la surpression 6, etc.).

L'appareil 1 conforme à l'invention comporte également un système de verrouillage à baïonnette, afin de permettre à l'enceinte de cuisson formée par l'association du couvercle 3 et de la cuve 2 d'atteindre au moins la pression de fonctionnement susvisée sans risque de voir le couvercle 3 échapper sous l'effet de la pression régnant au sein de l'enceinte. En d'autres termes, le système de verrouillage est conçu pour assurer une liaison mécanique entre la cuve 2 et le couvercle 3 qui soit suffisamment robuste pour empêcher le couvercle 3 de se séparer de la cuve 2 sous l'effet de la montée en pression au sein de l'enceinte de cuisson. Plus précisément, ledit système de verrouillage à baïonnette est conçu pour assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, par pivotement du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon en l'espèce ledit axe vertical central X-X', pour faire ainsi passer l'appareil 1 d'une configuration d'attente de verrouillage, dans laquelle le couvercle 3 est rapporté sur la cuve 2 et repose librement sur cette dernière (figures 1 et 3), à une configuration de verrouillage dans laquelle la cuve 2 et le couvercle 3 interagissent pour empêcher leur libre séparation (figures 16 et 17), et inversement. Ainsi, dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil 1 passe de sa configuration d'attente de verrouillage à sa configuration de verrouillage par rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon une course angulaire prédéterminée autour de l'axe central X-X', dans un sens horaire S1, et passe de sa configuration de verrouillage à sa configuration d'attente de verrouillage par rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon ladite course angulaire prédéterminée autour de l'axe central X-X' dans un sens

antihoraire opposé S2 (figures 3 et 17), étant entendu que l'inverse est tout à fait possible sans que l'on sorte du cadre de l'invention (sens S1 antihoraire et sens S2 horaire). Le système de verrouillage à baïonnette de l'appareil de cuisson 1 comprend avantageusement à cet effet des première et deuxième séries d'excroissances 7A-7J, 8A-8J qui sont solidaires respectivement du couvercle 3 et de la cuve 2 et qui sont conçus, afin d'assurer le verrouillage et le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, pour venir s'engager, respectivement se dégager, mutuellement par rotation du couvercle 3 relativement la cuve 2 autour de l'axe vertical central X-X' selon ladite course angulaire prédéterminée. Comme cela est bien connu en tant que tel, les excroissances 7A-7J, 8A-8J de chacune desdites première et deuxième séries sont destinées à coopérer deux à deux, c'est-à-dire que chaque excroissance de l'une desdites séries est amenée, par rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2, à passer sous une excroissance correspondante de l'autre série pour verrouiller le couvercle 3 relativement la cuve 2. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, les excroissances 7A-7J de la première série, solidaires du couvercle 3, font saillie radialement vers l'intérieur du couvercle 3, tandis que les excroissances 8A-8J de la deuxième série, solidaires de la cuve 2, font saillie radialement à partir de la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, vers l'extérieur de cette dernière. Il est cependant parfaitement envisageable que les excroissances de verrouillage 7A-7J du couvercle fassent saillie vers l'extérieur du couvercle 3 et que les excroissances 8A-8J de cuve fassent alors saillie radialement vers l'intérieur de cette dernière. L'invention n'est donc pas limitée à une configuration particulière des rampes de verrouillage du système à baïonnette, l'essentiel étant que les excroissances de couvercle 7A-7J et de cuve 8A-8J, formant respectivement des rampes de couvercle et de cuve, coopèrent ensemble par mise en rotation relative de la cuve 2 et du couvercle 3, en l'espèce selon l'axe vertical central X-X', pour que les rampes de couvercle viennent se positionner sous les rampes de cuve afin de réaliser une liaison mécanique entre la cuve 2 et le couvercle 3 capable de résister à la pression interne régnant dans l'enceinte de cuisson. Dans l'exemple illustré aux figures, chaque excroissance 7A-7J de couvercle est constituée par un élément en volume obtenu par une déformation volumique locale de la matière constitutive de l'enveloppe du couvercle 3, et plus précisément de la ceinture annulaire 3B le long de laquelle sont de préférence disposée, à intervalles réguliers ou

non, les excroissances 7A-7J. Chaque excroissance forme ainsi une protubérance, qui vient de matière avec la ceinture annulaire 3B et qui fait saillie de ladite ceinture annulaire en définissant d'un côté une face intérieure convexe et de l'autre côté, en « *négatif* », une face extérieure concave opposée correspondant par exemple à l'empreinte d'application d'un outil de formage, de préférence un outil d'emboutissage. L'invention n'est cependant absolument pas limitée à la mise en œuvre d'excroissances 7A-7J spécifiques, et en particulier obtenues par emboutissage comme dans l'exemple illustre aux figures. Il est par exemple tout à fait envisageable que les excroissances 7A-7J de couvercle soient formées par des languettes plates obtenues par repliement localisé vers l'intérieur du bord libre 31B de la ceinture annulaire 3B du couvercle 3. Le recours à un élément en volume est toutefois préféré, car il permet d'obtenir aisément, par simple déformation de matière (emboutissage ou autre) une excroissance qui présente d'excellentes propriétés mécaniques et des dimensions réduites. Grâce à ces dimensions réduites, il est possible de faire passer l'appareil 1 de la configuration d'attente de verrouillage (configuration de pré-verrouillage) à la configuration de verrouillage par rotation relative du couvercle 3 et de la cuve 2 selon un angle relativement faible, par exemple inférieur à 30°, étant entendu que l'invention n'est pas limitée à un angle particulier, lequel peut être supérieur ou égal à 30°, ou au contraire nettement inférieur à 30°, par exemple compris entre 10° et 25°. Dans l'exemple illustré aux figures, les excroissances 8A-8J de cuve sont formées par un rebord annulaire qui déborde vers l'extérieur à partir du bord supérieur libre 2C, des encoches 9A-9J étant ménagée à travers ledit rebord annulaire de façon à permettre le passage desdites excroissances 7A-7J de couvercle, de sorte que les portions dudit rebord annulaire qui s'étendent entre chaque encoche 9A-9J forment les rampes de cuve respectives destinées à coopérer avec les excroissances 7A-7J de couvercle qui forment les rampes de couvercle. Ainsi, lorsque le couvercle 3 vient coiffer la cuve 2, les excroissances 7A-7J de couvercle peuvent passer par les encoches 9A-9J pour se retrouver plus bas que le rebord annulaire. L'appareil 1 se trouve alors dans sa configuration de pré-verrouillage (également appelée configuration d'attente de verrouillage), à partir de laquelle la configuration de verrouillage peut être atteinte en faisant simplement tourner le couvercle 3 relativement à la cuve 2 selon l'axe vertical X-X', ce qui a pour effet de décaler angulairement les excroissances 7A-7J du couvercle 3 et les

encoches 9A-9J du rebord annulaire, réalisant un verrouillage de type « à baïonnette ». De préférence, dans le mode de réalisation illustré aux figures, les excroissances de couvercle 7A-7B sont localisées sur la ceinture annulaire 3B du couvercle 3 à distance du second bord libre circulaire 31B de ladite ceinture annulaire 3B, de manière à ce que la ceinture annulaire 3B forme, en deçà desdits éléments en volume, une jupe d'auto-centrage du couvercle 3 relativement à la cuve 2. Cette jupe annulaire permet, en coopération avec le rebord latéral quasi-continu (à l'exception des encoches 9A-9J) formant les rampes de cuve, au couvercle 3 de se positionner naturellement et spontanément de manière centrée relativement à la cuve 2 lorsqu'il est déposé sur cette dernière.

- 10 Conformément à l'invention, l'appareil 1 comprend un support 10 attaché audit couvercle 3, en l'espèce de façon permanente, de façon que ledit couvercle 3 puisse pivoter relativement au support 10, par exemple entre deux positions correspondant respectivement à une configuration de déverrouillage et une configuration de verrouillage. Les deux positions en question, entre lesquelles le couvercle 3 peut pivoter relativement au support 10, sont avantageusement séparées par une course angulaire prédéterminée correspondant à la course angulaire requise pour faire passer l'appareil de sa configuration de pré-verrouillage (configuration d'attente de verrouillage) illustrée la figure 1 à sa configuration de verrouillage illustrée par exemple à la figure 16.

- 20 Le support 10 et la cuve 2 sont conçus pour être réunis selon au moins un agencement relatif prédéterminé (illustré par exemple aux figures 1 et 3) permettant audit système de verrouillage à baïonnette de verrouiller le couvercle 3 relativement à la cuve 2 par pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 selon l'axe vertical central X-X'. En d'autres termes, lorsque le support 10 est rapporté sur la cuve 2 selon ledit agencement relatif prédéterminé, le couvercle 3 se trouve alors dans une position à partir de laquelle il peut pivoter (tandis que le support 10 et la cuve 2 restent immobiles l'un par rapport à l'autre) de façon à mettre en correspondance de verrouillage les rampes de couvercle et de cuve. Ledit agencement relatif prédéterminé correspond donc à une configuration où le couvercle 3 et le support 10 qui lui est attaché coiffent la cuve 2 de sorte que les rampes de couvercle se situent en-deçà des rampes de cuve (après être passé par les encoches 9A-9J), en décalage angulaire relativement aux rampes de cuve. Il suffit ensuite de faire

pivoter le couvercle 3 relativement à la fois au support 10 et à la cuve 2 pour supprimer ce décalage angulaire et amener les rampes de cuve et de couvercle en superposition de verrouillage. Avantageusement, lesdits couvercle 3 et support 10 forment un sous-ensemble de couvercle, c'est-à-dire un élément unitaire, qui inclut avantageusement également un joint d'étanchéité porté par le couvercle 3 et destiné à être interposé entre le
5 couvercle 3 et la cuve 2 afin de conférer à l'ensemble de cuisson formé par la réunion du couvercle 3 de la cuve 2 un caractère sensiblement étanche.

Conformément à l'invention, le support 10 forme au moins un premier élément de positionnement 12, 13 qui débord radialement du couvercle 3 auquel il est attaché, c'est-à-dire qui s'étend sensiblement au-delà de la périphérie du couvercle 3 selon la direction radiale concernée Y-Y'. En d'autres termes, chaque premier élément de positionnement 12, 13 fait saillie latéralement du couvercle 3, et forme donc une excroissance radiale à la
10 périphérie du couvercle 3. Avantageusement, le support 10 comprend une portion supérieure 100, 101, 102 qui est montée au-dessus du couvercle 3, par exemple sur et contre la face externe de l'élément de couverture discoïde 3A et qui débord radialement dudit couvercle 3 pour se prolonger par un bord tombant vertical 10A, 10B qui porte ledit
15 premier élément de positionnement, et qui s'étend en l'espèce localement en regard de la ceinture annulaire 3B. Par exemple, le support 10 se présente, dans le mode de réalisation illustré aux figures, sous la forme d'une traverse, c'est-à-dire d'une pièce sensiblement allongée qui s'étend diamétralement sur le couvercle 3 et qui se prolonge en l'espèce à
20 chacune de ses extrémités par des bords tombants 10A, 10B respectifs formant respectivement deux premiers éléments de positionnement disposés de manière diamétralement opposée relativement à l'axe vertical central X-X'. De préférence, la traverse en question comporte une zone centrale élargie 100, par exemple de forme
25 globalement circulaire, prolongée de part et d'autre par un premier bras 101 et un deuxième bras 102 qui eux-mêmes se terminent respectivement par lesdits bords tombants 10A, 10B. La portion centrale 100 est avantageusement pourvue d'un orifice central 100A dans lequel est destiné à être enfilé un axe 30 fixé sur le couvercle 3, au centre de ce dernier, et autour duquel le support 10 est destiné à tourner selon l'axe
30 vertical central X-X'. L'axe 30 est par exemple soudé sur le couvercle 3 de façon à s'élever

verticalement à partir du centre de ce dernier, et ainsi à pouvoir être inséré dans ledit orifice 100A. De préférence, l'axe 30 est pourvu d'un évidement fileté destiné à coopérer avec une vis 16 afin de fixer le support 10 au couvercle 3 tout en permettant au couvercle 3 de pivoter autour de l'axe 30. Avantageusement, le support 10 comprend, outre la pièce

5 en forme de traverse illustrée à la figure 6, une platine 17 qui présente une forme globalement circulaire sensiblement complémentaire de celle de la portion centrale 100 de la traverse et qui est destinée à être interposée entre ladite traverse et la face supérieure du couvercle 3 pour former un boîtier destiné à accueillir au moins en partie un mécanisme de commande du pivotement du couvercle 3 relativement au support 10. Par exemple,

10 conformément au mode de réalisation illustré aux figures, la platine 17 se présente sous la forme d'une coupelle en matière plastique pourvue d'un orifice central 17A, lequel se prolonge par un tube cylindrique vertical au sein duquel est destiné à être inséré l'axe 30. La traverse visible à la figure 6 est elle-même conçue pour être fixée (par exemple au moyen de plusieurs vis) de manière permanente à la platine 17, afin de former avec cette

15 dernière un sous-ensemble de traverse unitaire, monobloc, maintenu sur le couvercle 3 au moyen de l'accouplement axe 30 / vis 16, lequel accouplement autorise le pivotement du couvercle 3 relativement au sous-ensemble de traverse précité formant en l'espèce le support 10. Comme exposé précédemment, le couvercle 3 est conçu pour pivoter relativement au support 10 entre deux positions, savoir une première position

20 (correspondant au verrouillage) et une deuxième position (correspondant au déverrouillage) séparées par une course angulaire prédéterminée. De préférence, la première position et/ou la deuxième position est (sont) une (des) position(s) stable(s). Il est cependant tout à fait envisageable que l'une ou l'autre desdites première et deuxième positions présente un caractère instable, de sorte que dès que le couvercle 3 s'éloigne de

25 l'une et/ou l'autre desdites première et deuxième positions il est automatiquement rappelé dans l'autre position (par exemple par un ressort). Avantageusement, la première position et/ou la deuxième position est (sont) également une (des) position(s) de butée. Par exemple, dans le mode de réalisation illustré aux figures, l'appareil 1 comprend au moins un pion de guidage 18, et de préférence deux pions de guidage 18, 19 disposés de façon

30 diamétralement opposée relativement à l'axe central X-X' et attachés au couvercle 3 de façon permanente (par exemple en étant soudés sur ce dernier de façon à s'élever

verticalement de la surface externe dudit couvercle 3, en l'espèce à la périphérie de ce dernier, comme illustré aux figures). Chacun desdits pions de guidage 18, 19 est conçu pour coulisser au sein d'une gorge allongée complémentaire de guidage 18A, 19A ménagée dans le support 10, par exemple vers chaque extrémité dudit support 10. La longueur de chaque gorge 18A, 19A est adaptée en l'espèce à la course angulaire du couvercle 3 relativement au support 10. Chaque pion 18, 19 est en outre pourvu d'une tête de section élargie qui coopère avec les bords de la gorge correspondante 18A, 19A pour retenir verticalement le support 10 et l'empêcher de s'écarter verticalement du couvercle 3.

Ledit premier élément de positionnement 12, 13 est conçu pour interagir mécaniquement, lorsque le support 10 et la cuve 2 sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, avec un deuxième élément de positionnement 14, 15 complémentaire solidaire de ladite poignée 2D, 2E dont est munie la cuve 2, pour verrouiller le positionnement angulaire relatif du support 10 et de la cuve 2 dans un plan horizontal AB perpendiculaire audit axe vertical central X-X', tout en laissant ladite poignée 2D, 2E déborder radialement vers l'extérieur au-delà dudit support 10. En d'autres termes, les support 10 et poignée de cuve 2D, 2E sont conçus pour interagir, directement ou indirectement, dès lors que le support 10 et la cuve 2 sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, afin de sensiblement empêcher le support 10 de pouvoir pivoter relativement la cuve 2, en l'espèce selon ledit axe vertical central X-X'. Cela signifie que la réunion du support 10 et de la cuve 2 selon ledit agencement relatif prédéterminé entraîne un inter-verrouillage du support 10 et de la cuve 2, par coopération desdits premier élément de positionnement 12, 13 et deuxième élément de positionnement 14, 15 complémentaire, empêchant en l'espèce le support 10 de tourner selon l'axe vertical central X-X' lorsque le couvercle 3 repose sur la cuve 2. Ce verrouillage de la position angulaire relative du support 10 et de la cuve 2, obtenu grâce à l'interaction mécanique entre les premier et deuxième éléments de positionnement 12, 13, 14, 15, permet au support 10 de jouer le rôle d'un bâti fixe immobile relativement à la cuve 2 et par rapport auquel le couvercle 3 peut pivoter autour de l'axe vertical central X-X' selon une course angulaire prédéterminée pour passer d'un état déverrouillé (illustré à la figure 1) à un état verrouillé (illustré à la figure 16).

Comme exposé précédemment, l'appareil 1 est conçu pour que lorsque le premier élément de positionnement 12, 13 interagit mécaniquement avec le deuxième élément de positionnement 14, 15 complémentaire, le support 10 ne recouvre pas complètement la poignée 2D, 2E, dont une partie au moins fait par conséquent saillie radialement de l'appareil 1, sans être coiffée par le support 10. Cela signifie qu'en projection sur un plan horizontal perpendiculaire à l'axe vertical central X-X', la poignée 2D, 2E prolonge dans la direction radiale Y-Y' le support 10, en dépassant radialement au-delà dudit support 10. Chaque poignée 2D, 2E dont est munie la cuve 2 prolonge ainsi avantageusement, selon la direction radiale Y-Y' et vers l'extérieur, le support 10, de sorte que chaque poignée 2D, 2E n'est coiffée que partiellement par le support 10, lequel laisse libre une portion extrême de chaque poignée 2D, 2E de cuve. Grâce à cette caractéristique technique, l'utilisation de l'appareil 1 selon l'invention est facilitée, car l'utilisateur peut identifier plus facilement la zone de coopération des premier et deuxième éléments de positionnement 12, 13, 14, 15 complémentaires, ce qui lui permet de parvenir plus aisément à l'agencement relatif prédéterminé autorisant le verrouillage. Une telle conception présente également des avantages esthétiques, ainsi qu'un avantage fonctionnel en laissant apparente et donc disponible à la préhension au moins une partie de la poignée 2D, 2E dont est munie la cuve 2, sans venir sur-épaissir ladite partie disponible à la préhension, ce qui pourrait la rendre moins pratique. L'utilisateur n'est ainsi pas tenté d'utiliser d'autres parties de l'appareil 1 pour soulever ce dernier, avec les risques que cela pourrait impliquer. De plus, la poignée 2D, 2E, en débordant radialement vers l'extérieur au-delà dudit support 10, permet de protéger ce dernier ainsi que son premier élément de positionnement 12, 13 d'une détérioration susceptible de résulter par exemple d'un choc ou d'une flamme de plaque de cuisson. De plus, si l'utilisateur saisit et soulève l'appareil 1 par la portion de poignée de 2D, 2E qui déborde radialement vers l'extérieur au-delà du support 10, cela aura pour effet de contribuer à rapprocher le support 10 et la poignée 2D, 2E du fait du travail en flexion de cette dernière, ce qui contribue à consolider l'interaction mécanique entre le support 10 et chaque poignée 2D, 2E.

Avantageusement, ladite interaction mécanique dudit premier élément de positionnement 12, 13 avec ledit deuxième élément de positionnement 14, 15 est une coopération

mâle/femelle, reposant sur l'insertion de tout ou partie d'une portion mâle dans une portion femelle pour réaliser un blocage mécanique de verrouillage angulaire. Ladite coopération mâle/femelle repose par exemple sur un emboîtement mutuel desdits premier élément de positionnement 12, 13 et deuxième élément positionnement 14, 15. De préférence, conformément au mode de réalisation illustré aux figures, les premier et deuxième éléments de positionnement 12, 13, 14, 15 présentent respectivement une conformation femelle et une conformation mâle complémentaire. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que le premier élément de positionnement 12, 13 présente une conformation mâle tandis que le deuxième élément positionnement 14, 15 présente une conformation femelle.

Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la cuve 2 est pourvue de deux conformations mâles de cuve 14, 15 disposées de façon diamétralement opposée relativement à l'axe vertical central X-X' et fixées sur la face externe de la paroi latérale 2B de la cuve 2, tandis que le support 10 comporte deux conformations femelle de support 12, 13 complémentaires disposées de façon diamétralement opposée sur le couvercle 3 relativement à l'axe vertical central X-X', lesdites conformations femelles de support 12, 13 étant en l'espèce disposées en regard de la face extérieure de la ceinture annulaire 3B du couvercle 3. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que lesdits support 10 et cuve 2 soient pourvus respectivement d'une seule conformation de support et de cuve, ou même que les support 10 et cuve 2 soient pourvus, au lieu de conformations mâle/femelle destinées à coopérer par emboîtement, d'éléments d'inter-verrouillage d'une autre nature reposant sur la mise en œuvre d'une coopération de force (par friction, clipsage, engrènement, attraction magnétique...) suffisante pour verrouiller la position angulaire relative du support 10 et de la cuve 2.

Avantageusement, et comme illustré aux figures, ladite conformation femelle est formée par une encoche ménagée dans le bord tombant vertical 10A, 10B, tandis que la conformation mâle est formée par une nervure avantageusement portée par la poignée 2D, 2E, et qui de préférence fait partie intégrante de cette dernière. Ainsi, dans le mode de réalisation illustré aux figures, chaque poignée de cuve 2D, 2E est fixée de manière permanente à la paroi latérale 2B de la cuve 2 et embarque une conformation mâle

respective, qui se présente par exemple sous la forme d'une nervure qui vient avantageusement de matière avec la poignée 2D, 2E correspondante. Comme exposé précédemment, le support 10 se présente quant à lui avantageusement sous la forme d'une traverse qui s'étend sur le couvercle 3 (en étant reliée à ce dernier par une liaison pivot) et qui se prolonge à chacune de ses extrémités par des bords tombants verticaux 10A, 10B respectifs, lesquels débordent radialement du couvercle 3 et s'étendent sensiblement parallèlement à la ceinture annulaire 3B, à l'extérieur de cette dernière. Une encoche est avantageusement ménagée dans le bord inférieur libre de chacun desdits bords tombants 10A, 10B du support 10, pour former une conformation femelle complémentaire de la nervure formant préférentiellement la conformation mâle.

Avantageusement, ladite poignée 2D, 2E est conformée pour ménager un logement 20D, 20E destiné à accueillir ledit premier élément positionnement 12, 13, lorsque le support 10 et la cuve 2 sont réunis selon l'agencement relatif prédéterminé précité. De préférence, la nervure évoquée précédemment, formant la conformation mâle du deuxième élément de positionnement 14, 15, est ménagée au sein dudit logement 20D, 20E, comme illustré aux figures. Avantageusement, ladite poignée 2D, 2E comprend une portion de préhension 200D, 200E qui est conformée pour pouvoir être saisie manuellement afin de permettre la manipulation de la cuve 2 par son intermédiaire. En d'autres termes, ladite portion de préhension 200D, 200E présente une forme qui la rend adaptée à être attrapée à la main par un utilisateur en vue de soulever ou transporter la cuve 2. De préférence, ladite poignée 2D, 2E comprend également une portion de fixation 201D, 201E qui relie lesdites cuve 2 et portion de préhension 200D, 200E. Dans le mode de réalisation illustré aux figures, la portion de fixation 201D, 201E s'étend radialement vers l'extérieur de la paroi latérale 2B de la cuve 2, et supporte la portion de préhension correspondante 200D, 200E. De façon préférentielle, ledit logement 20D, 20E est délimité par ladite portion de préhension 200D, 200E. Par exemple, dans le mode de réalisation illustré aux figures, chaque portion de préhension 200D, 200E comporte une face latérale interne qui s'étend sensiblement verticalement parallèlement à la paroi latérale 2B de la cuve 2, la nervure formant le deuxième élément de positionnement 14, 15 faisant avantageusement saillie radialement vers l'intérieur à partir de ladite face latérale interne de la portion de

préhension 200D, 200E. Ainsi, conformément au mode de réalisation illustré aux figures, lesdits portion de préhension 200D, 200E et deuxième élément positionnement 14, 15 sont séparés de la cuve 2, dans la direction radiale Y-Y', respectivement par un premier écartement E1 et un deuxième écartement E2 inférieur audit premier écartement E1, de façon que la poignée 2D, 2E déborde radialement vers l'extérieur au-delà de la zone d'interaction mécanique entre lesdits premier et deuxième éléments de positionnement 12, 13, 14, 15.

Avantageusement, lesdits support 10 et cuve 2 sont conçus pour que lorsqu'ils sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, ledit sous-ensemble de couvercle (qui inclut au moins le couvercle 3 et le support 10) repose directement en appui contre la cuve 2, de façon à maintenir un écartement vertical E3 entre le support 10 et la poignée 2D, 2E, de sorte que ledit support 10 n'exerce pas d'appui vertical sur la poignée 2D, 2E. En d'autres termes, lorsque le support 10 et la cuve 2 sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, le poids du sous-ensemble de couvercle s'applique directement sur le bord supérieur libre 2C de la cuve 2, et ne s'exerce pas sur la poignée 2D, 2E. Cela signifie que lorsque le support 10 et la cuve 2 sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, le bord tombant vertical 10A, 10B ne vient pas en appui contre la poignée 2D, 2E mais reste séparé de cette dernière par un écartement E3 (cf. figure 15), le sous-ensemble de couvercle reposant directement sur le bord supérieur libre 2C de la cuve 2 par l'intermédiaire du joint d'étanchéité annulaire (non illustré) porté par le couvercle 3 et destiné à venir s'interposer entre le bord supérieur libre 2C et la périphérie de la face interne du couvercle 3.

L'appareil 1 comprend par ailleurs avantageusement un organe de commande 11 du verrouillage/déverrouillage, conçu en l'espèce pour être manipulé par l'utilisateur de façon à permettre à ce dernier de contrôler le système de verrouillage à baïonnette afin de pouvoir ainsi commander le passage de l'appareil 1 de sa configuration de pré-verrouillage (également appelée configuration d'attente de verrouillage – illustrée à la figure 1) à sa configuration de verrouillage (illustrée à la figure 16), et inversement, par mise en rotation du couvercle 3 relativement au support 10 et à la cuve 2. L'organe de commande 11 est attaché au support 10, en l'espèce de façon permanente, de façon à pouvoir être déplacé

manuellement relativement à ce dernier entre des positions de verrouillage (figure 16) et de déverrouillage (figure 1). En d'autres termes, l'organe de commande 11 est avantageusement fixé de manière permanente au support 10 tout en conservant une faculté de mobilité relativement à ce dernier, de sorte qu'un utilisateur peut entraîner
 5 manuellement en déplacement l'organe de commande 11 relativement au support 10 de la position de déverrouillage à la position de verrouillage et inversement.

L'appareil 1 comprend avantageusement un dispositif de transformation dudit déplacement de l'organe de commande 11 en pivotement du couvercle 3 relativement au support 10. Le
 10 dispositif de transformation, qui est en particulier visible aux figures 5, 9 à 13, 18, 20 et 21 est donc conçu pour convertir le mouvement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 en mouvement rotatif du couvercle 3 relativement à ce même support 10, en l'espèce selon ledit axe vertical central X-X', de sorte que l'utilisateur peut ainsi commander le verrouillage/déverrouillage par pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 par simple manipulation de l'organe de commande 11, une fois le couvercle 3
 15 rapporté sur la cuve 2 selon ledit agencement relatif prédéterminé (dans lequel les rampes de couvercle sont disposées en deçà des rampes de cuve). Bien entendu, le dispositif de transformation susvisé est conçu en fonction de la nature du déplacement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 et pourra mettre en œuvre tout composant d'entraînement (roue dentée, came, levier, biellette, etc.) requis.

20 La mise en œuvre d'un organe de commande 11 embarqué sur le support 10 et monté mobile relativement à ce dernier est toutefois parfaitement facultative. Il est par exemple envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que l'organe de commande 11 soit formé par une simple poignée fixe attachée directement au couvercle 3 et distincte du support 10, auquel cas la mise en œuvre d'un dispositif de transformation
 25 n'est pas nécessaire.

Le recours à un organe de commande 11 embarqué sur le support 10 et monté mobile relativement à ce dernier est toutefois préféré, car il permet de faciliter l'utilisation de l'appareil 1. Dans ce cas, l'invention n'est absolument pas limitée à la mise en œuvre d'une liaison mécanique spécifique reliant l'organe de commande 11 et le support 10. L'organe

de commande 11 peut ainsi être monté à pivotement et/ou à translation relativement au support 10, par tout moyen approprié. Par exemple, l'organe de commande 11 peut être monté à rotation pure autour d'un axe de rotation qui s'étend selon une direction sécante à la direction de l'axe vertical central X-X', et de façon encore plus préférentielle selon un axe de rotation sécant à l'axe vertical central X-X', ou alternativement être monté en translation relativement au support 10, par exemple à coulisement vertical (préférentiellement selon un axe de coulisement confondu à l'axe vertical central X-X') relativement audit support 10, ou encore être relié au support 10 par une liaison mécanique combinant une translation et une rotation (par exemple une liaison hélicoïdale d'axe X-X'). L'organe de commande 11 peut ainsi se présenter sous la forme d'un élément rotatif du type poignée, levier, manette, anse... et/ou d'un élément coulissant tel qu'un bouton-poussoir, un curseur, etc. Dans le mode de réalisation préférentiel illustré aux figures, l'organe de commande 11 est monté à pivotement relativement audit support 10 selon un axe radial Y-Y' de pivotement qui est perpendiculaire à l'axe vertical central X-X', et est sécant à ce dernier. Une telle liaison pivot selon un axe radial conduit à un déplacement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 qui est formé uniquement par un déplacement en rotation selon un axe Y-Y' perpendiculaire à l'axe X-X' de pivotement du couvercle 3 relativement au support 10, ce qui permet d'éviter toute mise en rotation intempestive de la cuve 2. Un tel mouvement de rotation s'avère en outre être particulièrement ergonomique et intuitif. Dans l'exemple préférentiel illustré aux figures, chaque poignée 2D, 2E équipant la cuve 2 s'étend extérieurement de ladite cuve 2 selon une direction radiale sensiblement parallèle audit axe radial Y-Y' de ladite liaison pivot reliant l'organe de commande 11 et le support 10. Une telle configuration, selon laquelle les poignées de cuve 2D, 2E sont alignées avec l'axe de rotation Y-Y' de l'organe de commande 11 relativement au support 10 s'avère être particulièrement pratique et ergonomique. Il est cependant tout à fait envisageable, sans pour autant que l'on sorte du cadre de l'invention, que la liaison mécanique entre l'organe de commande 11 et le support 10 soit une liaison pivot d'axe radial perpendiculaire à la fois à l'axe vertical central X-X' et à la direction radiale selon laquelle s'étendent lesdites poignées de cuve 2D, 2E.

Avantageusement, ledit dispositif de transformation comprend un mécanisme démultiplicateur conçu pour entraîner le couvercle 3 en rotation autour dudit axe vertical central X-X' selon une course présentant une première amplitude angulaire prédéterminée α , en réponse à une rotation dudit organe de commande 11 autour dudit axe radial Y-Y' selon une course présentant une seconde amplitude angulaire prédéterminée β supérieure à ladite première amplitude angulaire prédéterminée α . Par exemple, l'organe de commande 11 est conçu pour pivoter autour dudit axe radial Y-Y' entre une position relevée (correspondant au déverrouillage) et une position rabattue (correspondant au verrouillage) séparées par une course présentant une amplitude angulaire prédéterminée β d'environ 90° , tandis que le couvercle 3 pivote relativement au support 10, en réponse au déplacement angulaire d'environ 90° de l'organe de commande 11 relativement au support 10, selon une course présentant une amplitude angulaire prédéterminée α d'environ 15° . Un tel mécanisme démultiplicateur permet ainsi de différencier nettement les positions de l'organe de commande 11 correspondant respectivement au verrouillage et au déverrouillage et de réduire les efforts exercés par l'utilisateur pour faire passer l'appareil de cuisson 1 de sa configuration d'attente de verrouillage à sa configuration de verrouillage. Il existe bien entendu une multitude de possibilités techniques pour obtenir un tel effet de démultiplication, et l'invention n'est pas limitée à un mécanisme démultiplicateur particulier, ni même à la présence d'un tel mécanisme démultiplicateur. Conformément au mode de réalisation illustré aux figures, le dispositif de transformation comprend une pièce de transmission 20 montée mobile en translation dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central X-X' relativement audit support 10. La pièce de transmission 20 est ainsi montée à coulissement relativement au support 10, par exemple au sein du boîtier ménagé entre la platine 17 et la portion centrale 100 qui vient coiffer ladite platine 17. Dans ce mode de réalisation, le dispositif de transformation comprend un mécanisme de transformation du mouvement de pivotement de l'organe de commande 11 relativement au support 10 en mouvement de translation de ladite pièce de transmission 20 relativement audit support 10. Par exemple, le mécanisme de transformation en question est formé par une came 110, 111 solidaire de l'organe de commande 11, ladite came 110, 111 étant pourvue d'un pion qui est reçu dans un logement correspondant ménagé dans la pièce de

transmission 20, de façon que le pivotement de l'organe de commande 11 entraîne le pivotement concomitant de la came 110, 111, laquelle repousse alors la pièce de transmission 20 dans le plan horizontal perpendiculaire à l'axe vertical central X-X'. Avantageusement, le dispositif de transformation comprend, conformément au mode de réalisation illustré aux figures, au moins un levier horizontal 21 monté à pivotement relativement au support 10 selon un axe vertical excentré Z-Z' qui est fixe par rapport audit support 10, parallèle audit axe vertical central X-X' et situé à une distance prédéterminée de ce dernier. De préférence, comme illustré aux figures, ledit levier horizontal 21 s'étend longitudinalement entre une première extrémité 21A articulée au couvercle 3 et une deuxième extrémité 21B articulée soit audit organe de commande 11 soit à une pièce de transmission (comme par exemple la pièce de transmission 20 évoquée ci-avant) qui fait partie du dispositif de transformation et qui est entraînée en déplacement relativement au support 10 par l'organe de commande 11, par exemple selon le mode de réalisation exposé précédemment. De préférence, le levier horizontal 21 est pourvu d'un logement (formé par exemple par un orifice traversant) destiné à accueillir un axe 22 solidaire du support 10, et par exemple issu de la platine 17, de façon à réaliser une liaison pivot d'axe Z-Z' entre le levier horizontal 21 et le support 10. De préférence, ledit levier horizontal 21 est monté à pivotement relativement au support 10 en un point de pivotement situé entre lesdites première extrémité 21A et deuxième extrémité 21B, de sorte que l'axe vertical excentré Z-Z' passe par une zone du levier horizontal 21 qui est située à distance à la fois de la première et de la deuxième extrémité 21A, 21B. L'articulation de la première extrémité 21A relativement au couvercle 3 est par exemple réalisée au moyen d'un premier goujon 210A qui est solidaire du couvercle 3, et qui est par exemple soudé sur la face externe dudit couvercle 3 de manière à s'élever verticalement à partir de ce dernier. Ledit goujon 210A est avantagement reçu dans une première gorge correspondante 211A ménagée à la première extrémité 21A du levier horizontal 21, de sorte que ledit premier goujon 210A peut à la fois coulisser et tourner dans la première gorge 211A en question. Le dispositif de transformation comporte également avantagement un deuxième goujon 210B qui est en l'espèce solidaire de la pièce de transmission 20 et embarqué sur cette dernière. Ledit deuxième goujon 210B est avantagement reçu dans une deuxième gorge complémentaire 211B ménagée à la deuxième extrémité 21B du levier horizontal 21,

de façon que ledit deuxième goujon 210B puisse à la fois coulisser et pivoter dans la deuxième gorge 211B en question. Le levier horizontal 21 présente avantageusement une forme globale de faucille, avec un bras sensiblement rectiligne qui s'étend à partir de la première extrémité 21A jusqu'au point de rotation traversé par l'axe vertical excentré Z-Z',
 5 pour ensuite se prolonger par une portion arquée jusqu'à la deuxième extrémité 21B. Le déplacement en translation rectiligne de la pièce de transmission 20 dans le plan horizontal est converti en rotation du levier 21 autour de l'axe vertical excentré Z-Z', rotation qui est elle-même convertie en une rotation du couvercle 3 relativement au support 10 selon l'axe vertical central X-X'. L'invention n'est cependant absolument pas limitée à un tel
 10 mécanisme de transformation de mouvement et il est par exemple parfaitement envisageable de mettre en œuvre, en lieu et place d'un système à levier comme illustré, un système à biellette, à came ou à engrenage, ou tout autre système connu, sans pour autant que l'on sorte du cadre invention.

Avantageusement, et comme illustré aux figures, l'organe de commande 11 comprend une
 15 anse 11A destinée être actionnée manuellement afin de pouvoir être déplacée à la main par un utilisateur entre deux positions de butées, préférentiellement stables, correspondant respectivement au verrouillage et au déverrouillage. Dans ce mode de réalisation préféré l'organe de commande 11 se présente donc sous la forme d'une pièce arquée, en forme de boucle, d'arche, avantageusement conçue pour pouvoir être saisie fermement, de
 20 préférence à pleine main, par un utilisateur. L'invention n'est toutefois pas limitée à la mise en œuvre d'une anse 11A pour former l'organe de commande 11 et ce dernier peut par exemple être constitué par un levier sensiblement rectiligne, ou avec un profil en forme de T, de L, une forme de pommeau, de bouton évasé, etc., dont la conformation permet à l'utilisateur de soulever le sous-ensemble de couvercle par son intermédiaire. L'organe de
 25 commande 11 est avantageusement conçu pour que son déplacement manuel (qu'il s'agisse d'une rotation et/ou d'une translation) relativement au support 10 puisse s'effectuer selon soit un sens de verrouillage soit un sens de déverrouillage opposé. Ainsi, dans ce mode de réalisation préférentiel, l'appareil de cuisson 1 comporte un seul et unique organe de commande 11 qui permet à un utilisateur de commander le pivotement
 30 du couvercle 3 relativement au support 10 à la fois dans le sens horaire S1 et dans le sens

antihoraire S2. Dans ce cas, le dispositif de transformation de mouvement susvisé est conçu pour transformer le déplacement manuel de l'organe de commande 11 dans le sens du verrouillage, respectivement du déverrouillage, en pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 autour dudit axe vertical central X-X' selon des sens de rotation respectifs opposés. Avantageusement, comme illustré aux figures, l'organe de commande 11 est monté à pivotement relativement audit support 10 entre d'une part une position déployée (figure 1) correspondant au déverrouillage du couvercle 3 et dans laquelle ledit organe de commande 11 fait saillie verticalement, en l'espèce au droit du couvercle 3 vers l'extérieur, et d'autre part une position rétractée qui forme ladite position de verrouillage et dans laquelle ledit organe de commande 11 est rabaissé vers le couvercle 3. Dans sa position déployée, l'organe de commande 11 s'étend avantageusement selon une direction moyenne sensiblement parallèle audit axe vertical central X-X', tandis que dans sa position rétractée, il s'étend avantageusement selon une direction moyenne sensiblement perpendiculaire audit axe vertical central X-X', comme illustré aux figures. Dans ce mode de réalisation préférentiel, l'organe de commande 11 présente ainsi un caractère escamotable lui permettant de s'effacer lorsqu'il se trouve dans sa position rétractée.

De préférence, l'appareil 1 comporte un organe de préhension du couvercle 3 qui est attaché au couvercle 3 et est conçu pour être saisi manuellement afin de permettre la manipulation et le transport du couvercle 3 par son intermédiaire, en vue par exemple de soulever le couvercle 3 pour le rapporter sur la cuve 2 selon l'agencement relatif prédéterminé. Avantageusement, l'organe de préhension est dans ce cas uniquement formé par l'organe de commande 11 en position déployée. Dans l'hypothèse où l'organe de commande 11 est formé par une anse 11A, le couvercle 3 présente avantageusement à sa surface un relief 23 dont la forme est de préférence sensiblement complémentaire à celle de l'espace vide délimité par ladite anse 11A destiné à recevoir les doigts de l'utilisateur. En d'autres termes, le relief 23 est conçu pour au moins partiellement combler l'espace vide intérieur délimité par l'anse 11A lorsque cette dernière est rabattue contre couvercle 3. Ainsi, lorsque l'anse 11A est complètement rabattue contre le couvercle 3, parallèlement à ce dernier (position rétractée de l'organe de commande 11), elle s'étend avantageusement

dans la continuité du relief 23, limitant ainsi la possibilité pour l'utilisateur d'attraper l'anse 11A pour manipuler (i.e. soulever, transporter...) l'appareil de cuisson 1.

De préférence, le moyen de sécurité à l'ouverture 5 évoquée précédemment est susceptible d'évoluer, sous l'effet du niveau de pression régnant dans l'enceinte de cuisson, entre une configuration de libération, dans laquelle il autorise le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2, et une position de blocage, dans laquelle il interdit le déverrouillage du couvercle 3 relativement à la cuve 2. À cette fin, ledit moyen de sécurité 5 comprend un élément mobile 5A monté à coulissement sur le couvercle 3, et en l'espèce à coulissement vertical selon une direction de coulissement parallèle à l'axe vertical central X-X', entre une position haute (de butée) dans laquelle il est capable de coopérer avec un élément complémentaire de blocage 5B porté par le support 10, afin de bloquer le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10, et une position basse (de butée) dans laquelle il n'interfère pas avec l'élément complémentaire 5B, autorisant ainsi le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10. Comme cela ressort en particulier de la figure 12, l'élément mobile 5A est formé avantageusement par un doigt destiné à coulisser verticalement au sein d'un tube abouché à un orifice de fuite ménagé à travers le couvercle 3, de façon qu'en position haute le doigt vienne obturer hermétiquement l'orifice de fuite, alors qu'en position basse la vapeur est autorisée à fuir par l'orifice en question. L'élément complémentaire 5B est quant à lui de préférence formé par une pièce présentant une surface d'arrêt 50B et un orifice de passage 51B. Tant que le couvercle se trouve dans sa position de déverrouillage relativement au support 10, la surface de blocage 50B se trouve au droit de l'élément mobile 5A, sur la trajectoire de coulissement de ce dernier, afin de l'empêcher d'atteindre sa position haute et maintenir ainsi une mise en communication de l'intérieur de l'enceinte de cuisson avec l'extérieur, empêchant toute montée en pression significative de l'enceinte. Au contraire, lorsque le couvercle 3 atteint sa position de verrouillage, par pivotement relativement au support 10 selon la course angulaire prédéterminée évoquée précédemment, l'élément mobile 5A se retrouve alors au droit de l'ouverture 51B, ce qui autorise l'élément mobile 5A à atteindre, sous l'effet de la force motrice exercée par la montée en pression au sein de l'enceinte de cuisson, sa position haute d'étanchéité. Une fois en position haute, l'élément mobile 5A est entouré par les

bords de l'orifice 51B, ce qui empêche tout pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 dans le sens du déverrouillage.

Le fonctionnement de l'appareil de cuisson 1 illustré aux figures va maintenant être décrit brièvement. L'utilisateur remplit tout d'abord la cuve 2 illustrée à la figure 2 d'aliments à cuire, en positionnant éventuellement les aliments à distance du fond de la cuve 2, dans un panier de cuisson ajouré. L'utilisateur saisit ensuite le sous-ensemble de couvercle illustré à la figure 4 par l'anse 11A pour soulever ledit sous-ensemble de couvercle en vue de le rapporter sur la cuve 2 selon ledit agencement relatif prédéterminé. À cette fin, l'utilisateur positionne les bords tombants 10A, 10B dans les logements correspondant 20D, 20E ménagés par les poignées 2D, 2E de cuve, la forme desdits bords tombants 10A, 10B étant avantageusement sensiblement conjuguée à celle des logements 20D, 20E ménagés par les poignées 2D, 2E de cuve. Le couvercle 3 vient ainsi coiffer le bord supérieur 2C de la cuve 2, ce qui a pour effet d'emboîter les nervures formant les deuxièmes éléments de positionnement 14, 15 dans les encoches correspondantes formant les premiers éléments de positionnement 12, 13, verrouillant ainsi le positionnement angulaire relatif du support 10 et de la cuve 2 dans un plan horizontal perpendiculaire à l'axe vertical central X-X'. Dans cet agencement relatif prédéterminé du support 10 et de la cuve 2, le support 10 se prolonge sensiblement radialement vers l'extérieur par une partie (portion de préhension 200D, 200E) de la poignée 2D, 2E de cuve, comme cela est notamment visible aux figures 1 et 3. L'appareil 1 se trouve alors dans une configuration d'attente de verrouillage, à partir de laquelle il est possible, par simple rotation du couvercle 3 relativement à la cuve 2, de verrouiller le couvercle 3 relativement la cuve 2. Pour cela l'utilisateur rabat l'anse 11A selon une course angulaire β d'environ 90° , jusqu'à atteindre une position rabattue de butée illustrée notamment aux figures 16 et 17. Ce déplacement manuel de l'anse 11A de sa position déployée à sa position rabattue entraîne concomitamment le pivotement du couvercle 3 relativement au support 10 d'un angle α d'environ 15° , permettant ainsi aux rampes de couvercle de venir en correspondance sous les rampes de cuve selon une configuration de verrouillage permettant la montée en pression. A l'issue du cycle de cuisson, et une fois la pression régnant au sein de l'enceinte retombée à un niveau prédéterminé de sécurité, l'utilisateur n'a plus qu'à relever l'anse 11A pour faire

pivoter le couvercle 3 relativement au support 10 en sens inverse et désengager ainsi les rampes de cuve et de couvercle, permettant la séparation du couvercle 3 et de la cuve 2.

REVENDICATIONS

- 1 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression comportant une cuve (2) munie d'une poignée (2D, 2E), un couvercle (3), ainsi qu'un système de verrouillage à baïonnette, ledit appareil (1) étant caractérisé en ce qu'il comprend un support (10) attaché audit
5 couvercle (3) de façon que ce dernier puisse pivoter relativement audit support (10), le support (10) et la cuve (2) étant conçus pour être réunis selon au moins un agencement relatif prédéterminé permettant audit système de verrouillage à baïonnette de verrouiller le couvercle (3) à la cuve (2) par pivotement du couvercle (3) relativement au support (10) selon un axe vertical central (X-X'), ledit support (10)
10 formant un premier élément de positionnement (12, 13) qui déborde radialement du couvercle (3) et qui est conçu pour interagir mécaniquement, lorsque le support (10) et la cuve (2) sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, avec un deuxième élément de positionnement (14, 15) complémentaire solidaire de ladite poignée (2D, 2E), pour verrouiller le positionnement angulaire relatif du support (10) et de la
15 cuve (2) dans un plan horizontal perpendiculaire audit axe vertical central X-X', tout en laissant ladite poignée (2D, 2E) déborder radialement vers l'extérieur au-delà dudit support (10).
- 2 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 1 caractérisé en ce que ladite poignée (2D, 2E) est conformée pour ménager un logement (20D, 20E) destiné à accueillir ledit premier élément de positionnement (12, 13).
20
- 3 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que ladite poignée (2D, 2E) comprend une portion de préhension (200D, 200E) qui est conformée pour pouvoir être saisi manuellement afin de permettre la manipulation de la cuve (2) par son intermédiaire et une portion de
25 fixation (201D, 201E) qui relie lesdites cuve (2) et portion de préhension (200D, 200E).

- 4 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon les revendications 2 et 3 caractérisé en ce que ledit logement (20D, 20E) est délimité par ladite portion de préhension 200D, 200E.
- 5 5 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 3 ou 4 caractérisé en ce que lesdits portion de préhension (200D, 200E) et deuxième élément de positionnement (14, 15) sont séparés de la cuve (2), dans la direction radiale (X-X)', respectivement par un premier écartement E1 et un deuxième écartement (E2) inférieur audit premier écartement (E1).
- 10 6 - Appareil de cuisson (1) sous pression selon l'une des revendications 3 ou 4 caractérisé en ce que ladite interaction mécanique dudit premier élément de positionnement (12, 13) avec ledit deuxième élément de positionnement (14, 15) est une coopération mâle/femelle.
- 15 7 - Appareil de cuisson (1) sous pression selon la revendication 6 caractérisé en ce que lesdits premier et deuxième éléments de positionnement (12, 13, 14, 15) présentent respectivement une conformation femelle et une conformation mâle complémentaires.
- 20 8 - Appareil de cuisson (1) sous pression selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisé en ce que ledit support (10) comprend une portion supérieure (100, 101, 102) qui est montée au-dessus du couvercle (3) et qui déborde radialement de ce dernier pour se prolonger par un bord tombant vertical (10A, 10B) qui forme ledit premier élément de positionnement.
- 9 - Appareil de cuisson (1) sous pression selon les revendications 7 et 8 caractérisé en ce que ladite conformation femelle est formée par une encoche ménagée dans ledit bord tombant vertical (10A, 10B), tandis que ladite conformation mâle est formée par une nervure portée par la poignée (2D, 2E).
- 25 10 - Appareil de cuisson (1) sous pression selon l'une des revendications 1 à 9 caractérisé en ce que lesdits couvercle (3) et support (10) forment un sous-ensemble de couvercle

qui inclut également un joint d'étanchéité porté par le couvercle (3) et destiné à être interposé entre le couvercle (3) et la cuve (2), lesdits support (10) et cuve (2) étant conçus pour que lorsqu'ils sont réunis selon ledit agencement relatif prédéterminé, ledit sous-ensemble de couvercle repose directement en appui contre la cuve (2) de façon à maintenir un écartement vertical entre le support (10) et la poignée (2D, 2E), de sorte que ledit support (10) n'exerce pas d'appui vertical sur ladite poignée (2D, 2E).

- 5 11 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 10 caractérisé en ce qu'il comprend un organe de commande (11) du verrouillage/déverrouillage attaché audit support (10) de façon à pouvoir être déplacé manuellement relativement à ce dernier entre des positions de verrouillage et déverrouillage, ledit appareil (1) comprenant un dispositif de transformation du déplacement de l'organe de commande en pivotement du couvercle (3) relativement au support (10).
- 10 12 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 11 caractérisé en ce que ledit organe de commande (11) est monté à pivotement relativement audit support (10) selon un axe radial de pivotement (X-X') qui est perpendiculaire audit axe vertical central (X-X').
- 15 13 - Appareil de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 12 caractérisé en ce que ladite poignée (2D, 2E) s'étend extérieurement de ladite cuve (2) selon une direction radiale sensiblement parallèle audit axe radial de pivotement (X-X').
- 20 14 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon la revendication 12 ou 13 caractérisé en ce que ledit organe de commande (11) est monté à pivotement relativement audit support (10) entre d'une part une position déployée correspondant au déverrouillage du couvercle (3) et dans laquelle ledit organe de commande (11) fait saillie verticalement, et d'autre part une position rétractée correspondant au verrouillage du couvercle (3) dans laquelle ledit organe de commande (11) est rabaisé vers le couvercle (3).
- 25

- 15 - Appareil de cuisson d'aliments sous pression selon la revendication 14 caractérisé en ce qu'il comprend un organe de préhension du couvercle qui est attaché au couvercle (3) et est conçu pour être saisi manuellement afin de permettre la manipulation et le transport du couvercle (3) par son intermédiaire, ledit organe de préhension étant uniquement formé par ledit organe de commande (11) en position déployée.
- 16 - Appareil de cuisson d'aliments sous pression selon l'une des revendications 14 et 15 caractérisé en ce que dans sa position déployée, ledit organe de commande (11) s'étend selon une direction moyenne sensiblement parallèle audit axe vertical central (X-X'), tandis que dans sa position rétractée il s'étend selon une direction moyenne sensiblement perpendiculaire audit axe vertical central (X-X').
- 17 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 16 caractérisé en ce ledit organe de commande (11) comprend une anse (11A).
- 18 - Appareil de cuisson (1) d'aliments sous pression selon l'une des revendications 1 à 17 caractérisé en ce qu'il comporte un moyen de sécurité à l'ouverture (5) susceptible d'évoluer, sous l'effet du niveau de pression régnant dans l'appareil (1), entre une configuration de libération, dans laquelle il autorise le déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), et une position de blocage, dans laquelle il interdit le déverrouillage du couvercle (3) relativement à la cuve (2), ledit moyen de sécurité (5) comprenant un élément mobile (5A) monté à coulissement sur le couvercle (3) entre une position haute dans laquelle il est capable de coopérer avec un élément complémentaire (5B) de blocage porté par le support (10), afin de bloquer le pivotement du couvercle (3) relativement au support (10), et une position basse dans laquelle il n'interfère pas avec l'élément complémentaire (5B) autorisant ainsi le pivotement du couvercle (3) relativement au support (10).

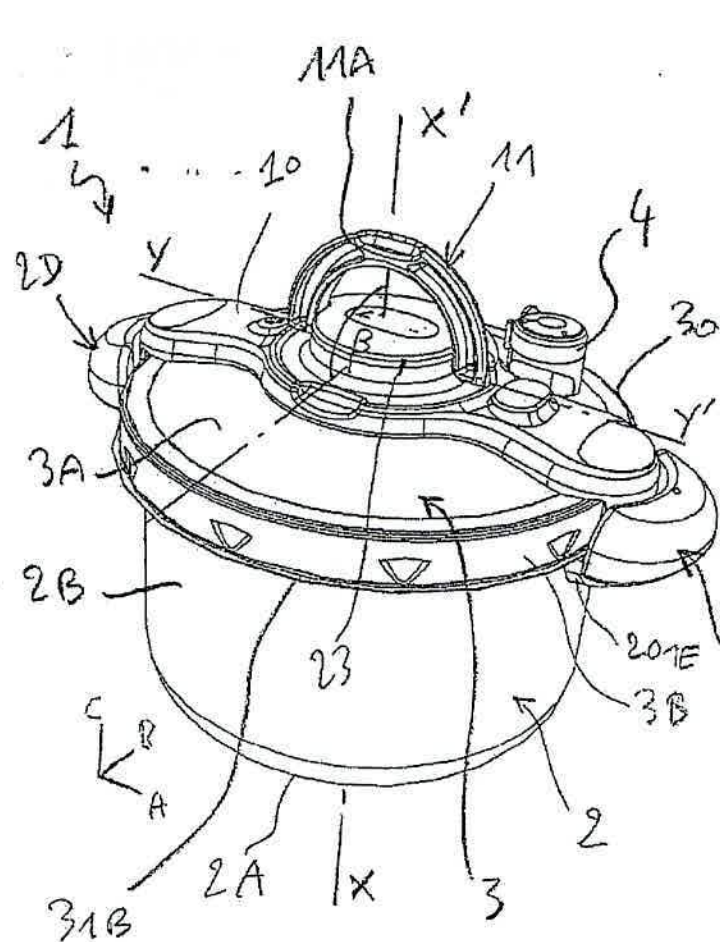


FIG 1

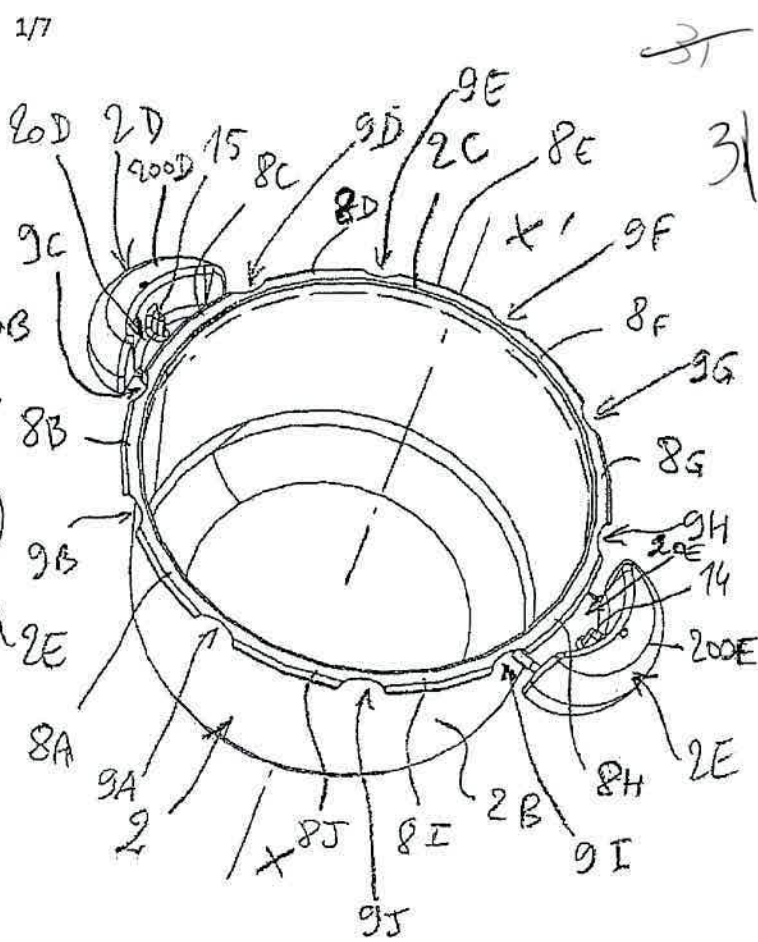


FIG 2

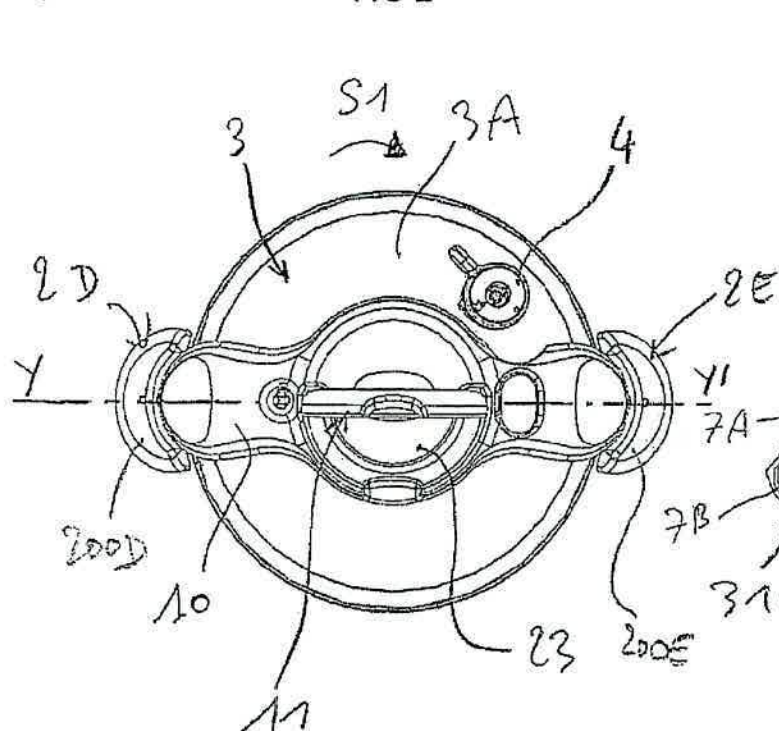


FIG 3

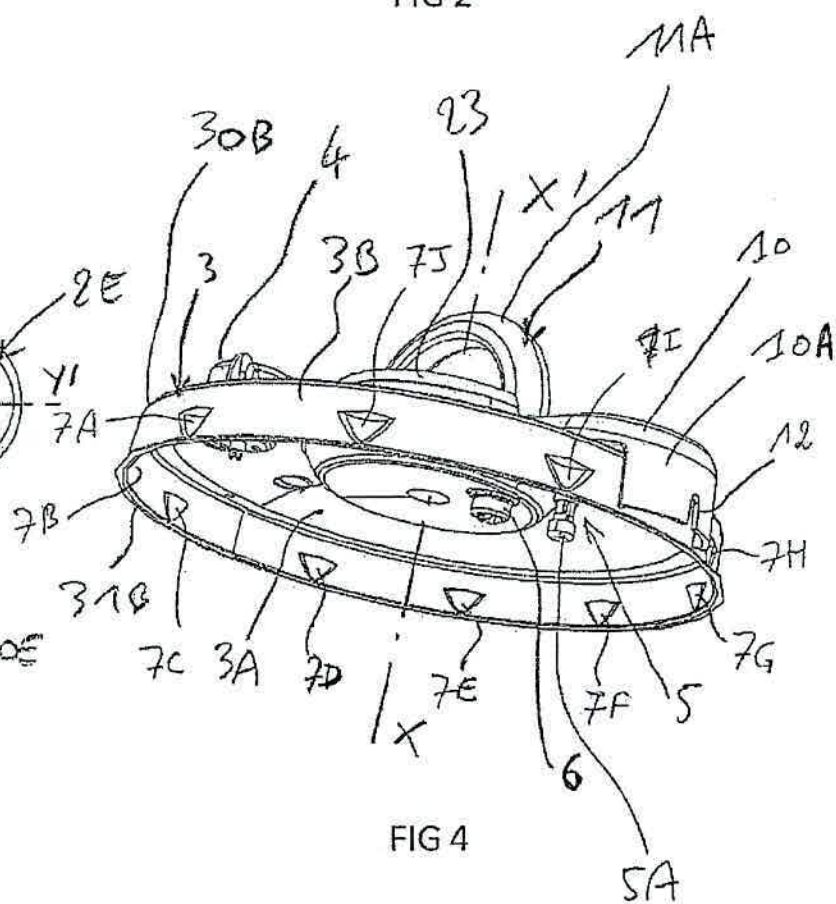


FIG 4

FIG 5

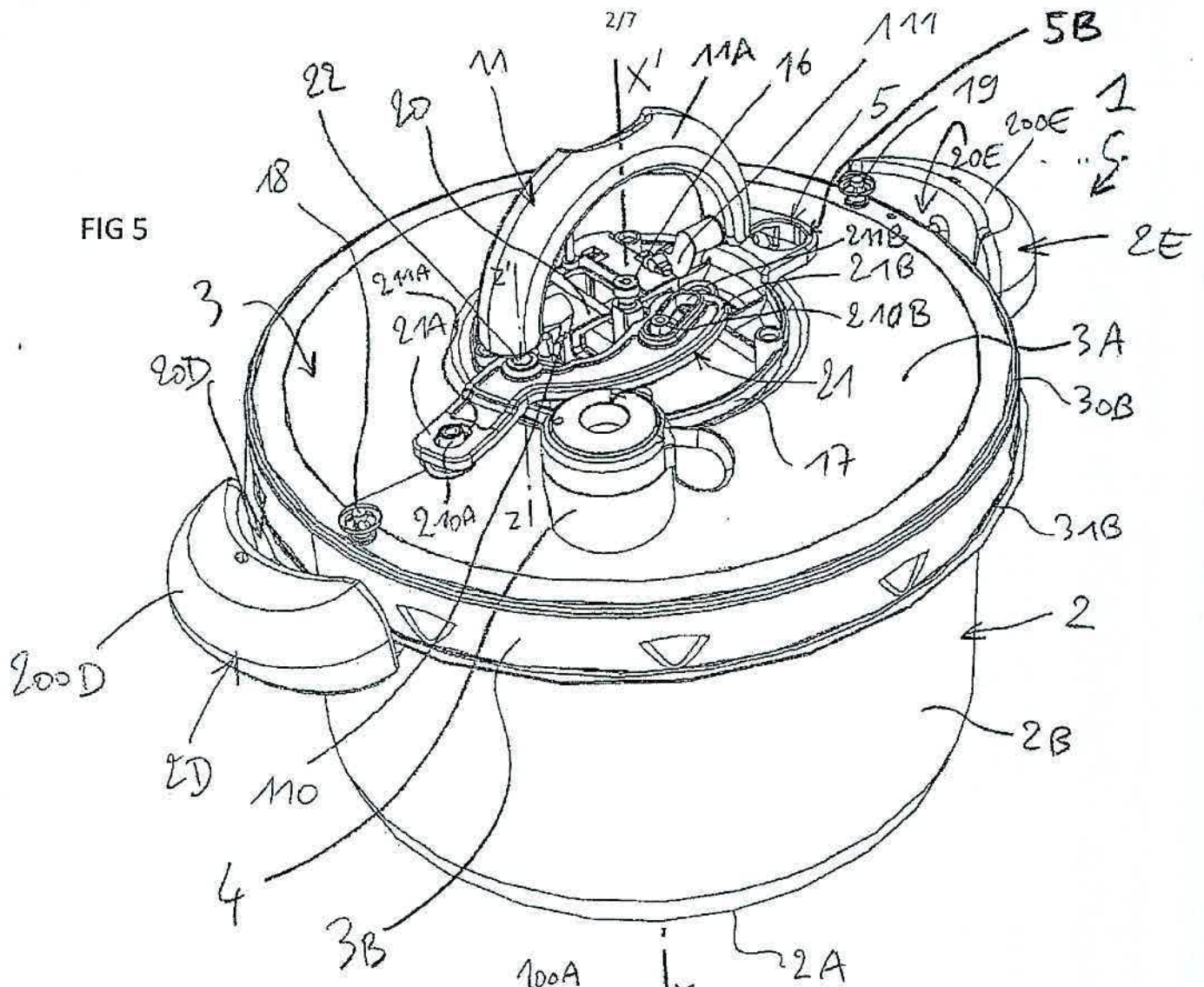
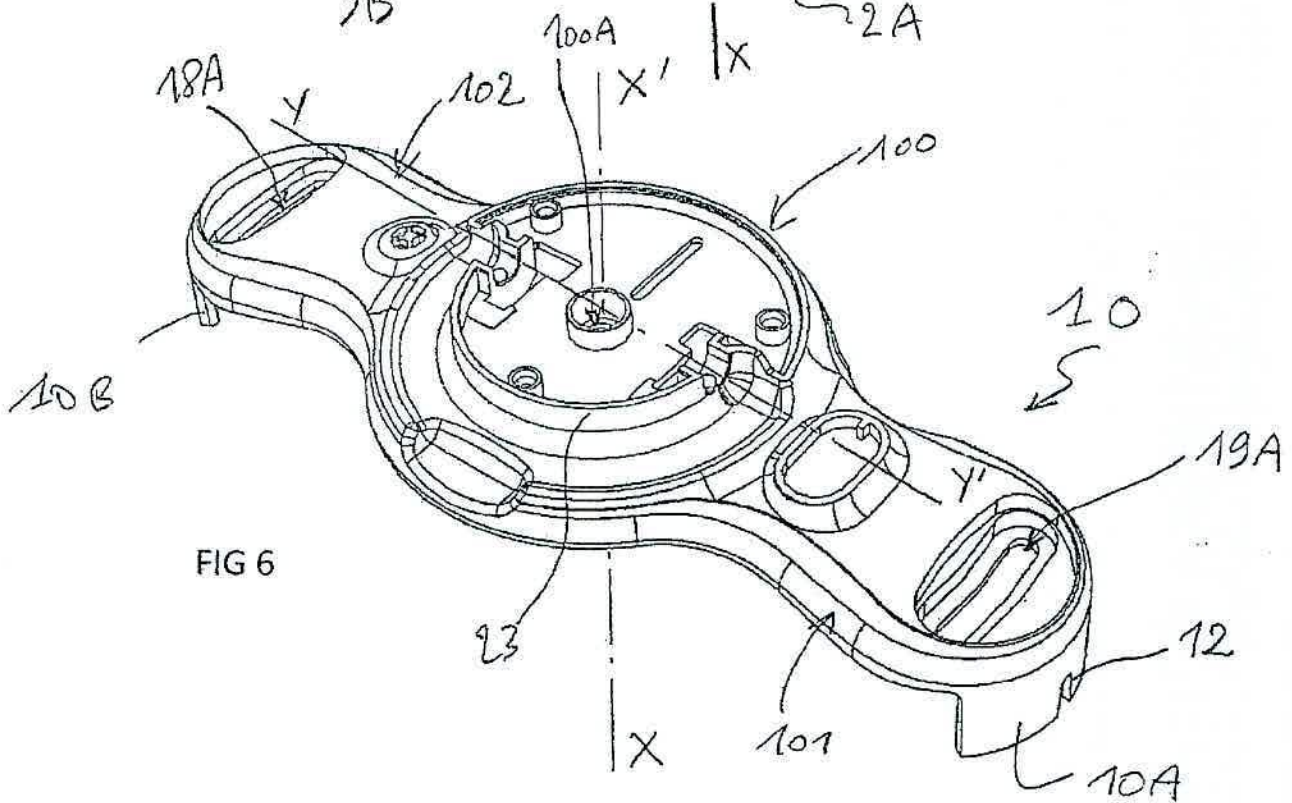


FIG 6



32
32

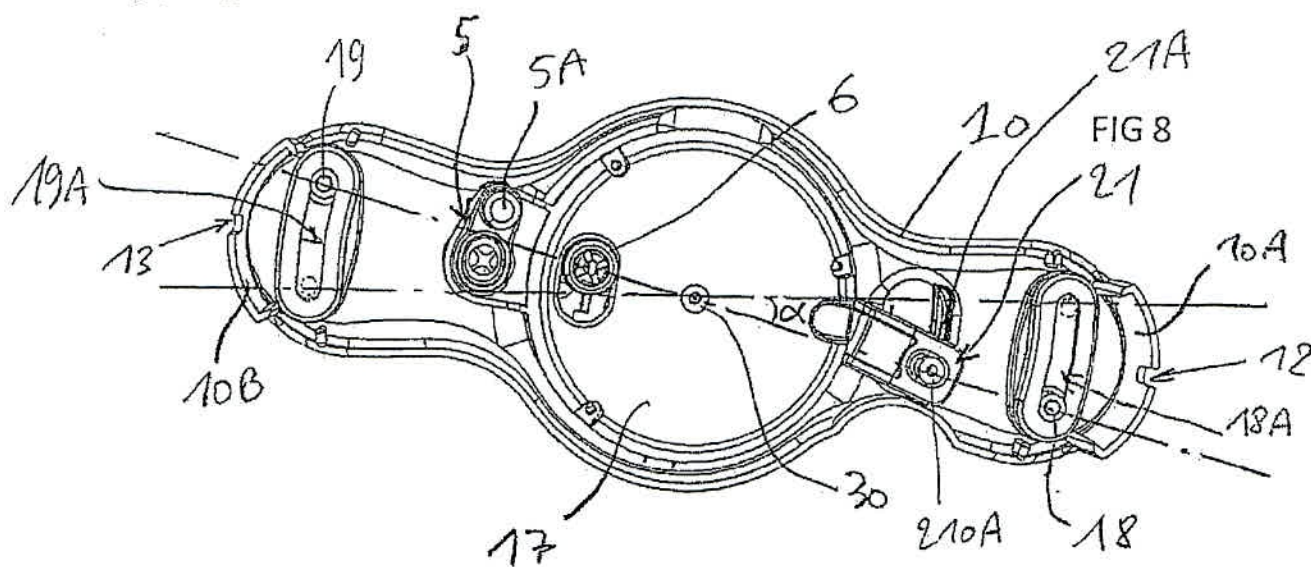
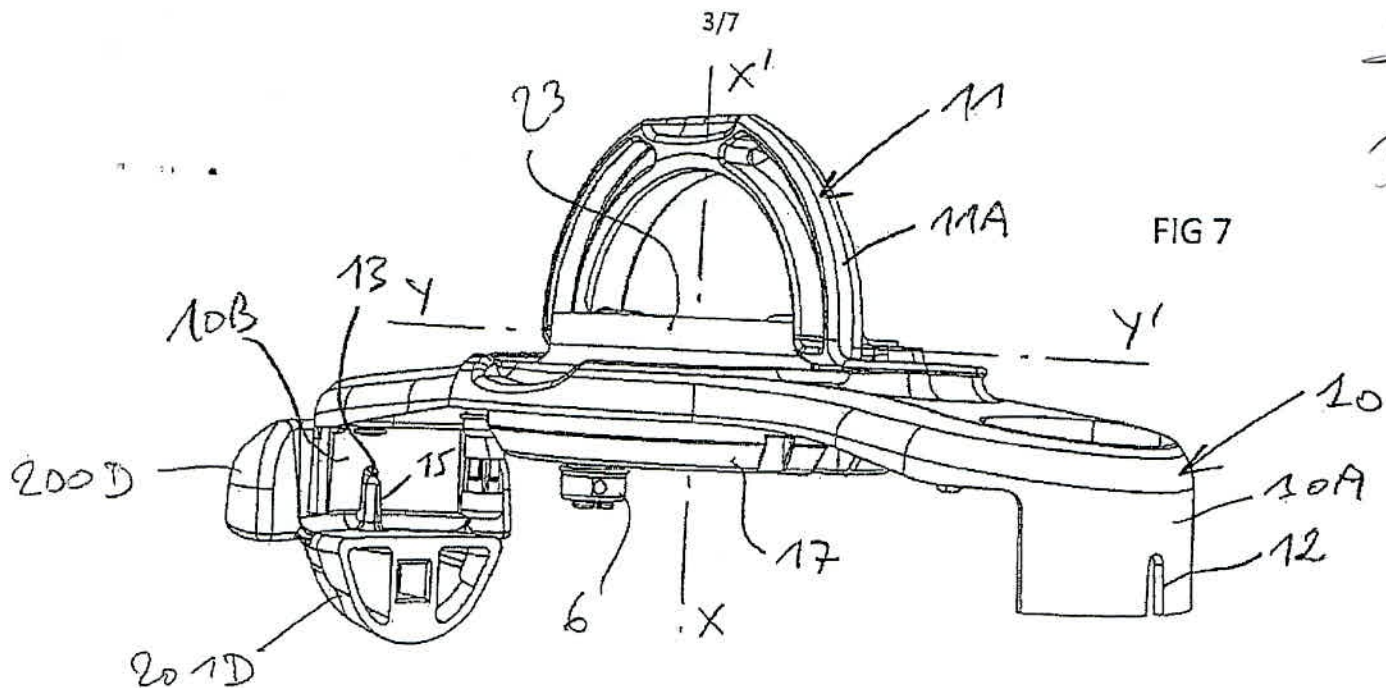
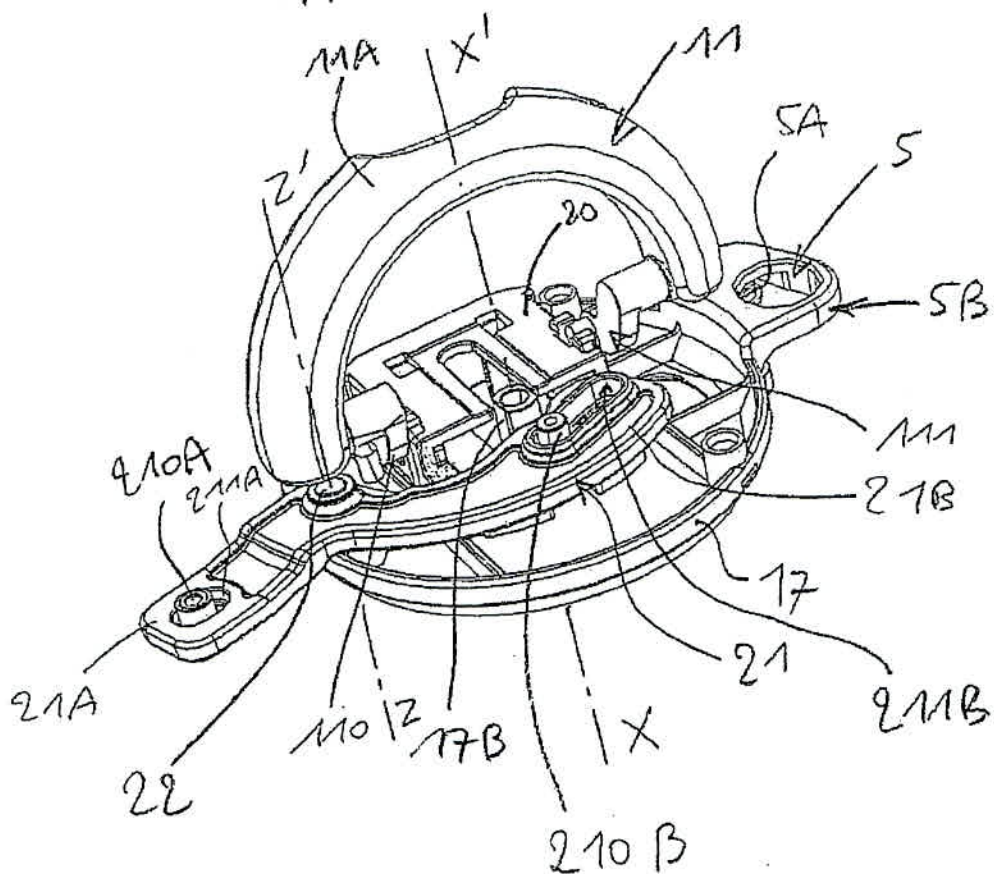


FIG 9



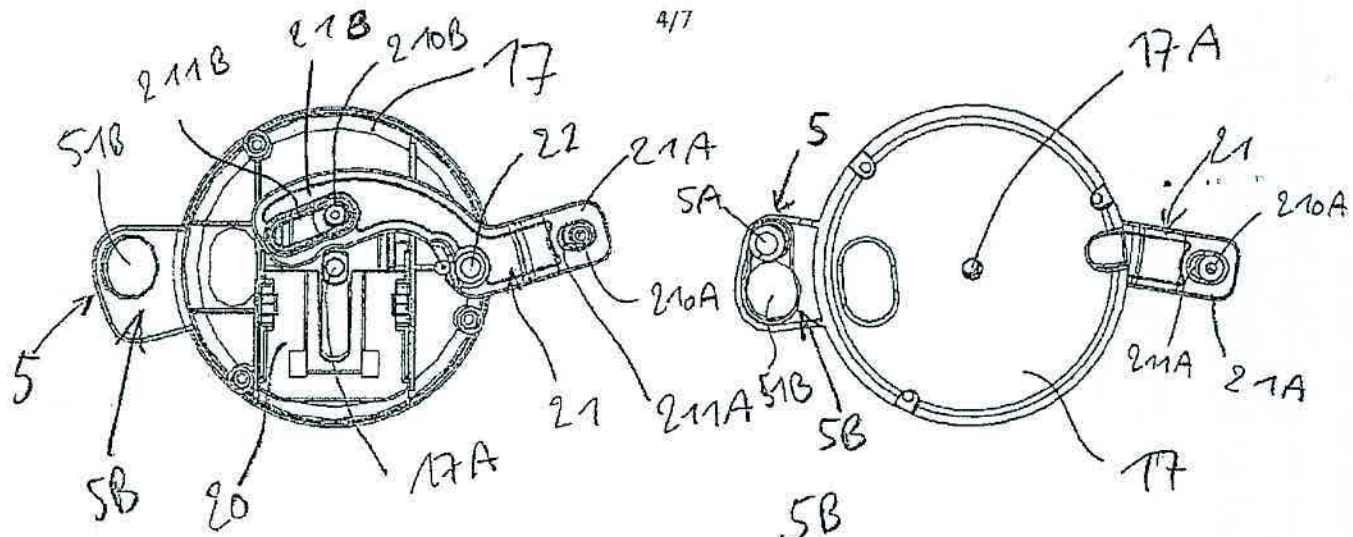


FIG 10

FIG 11

FIG 12

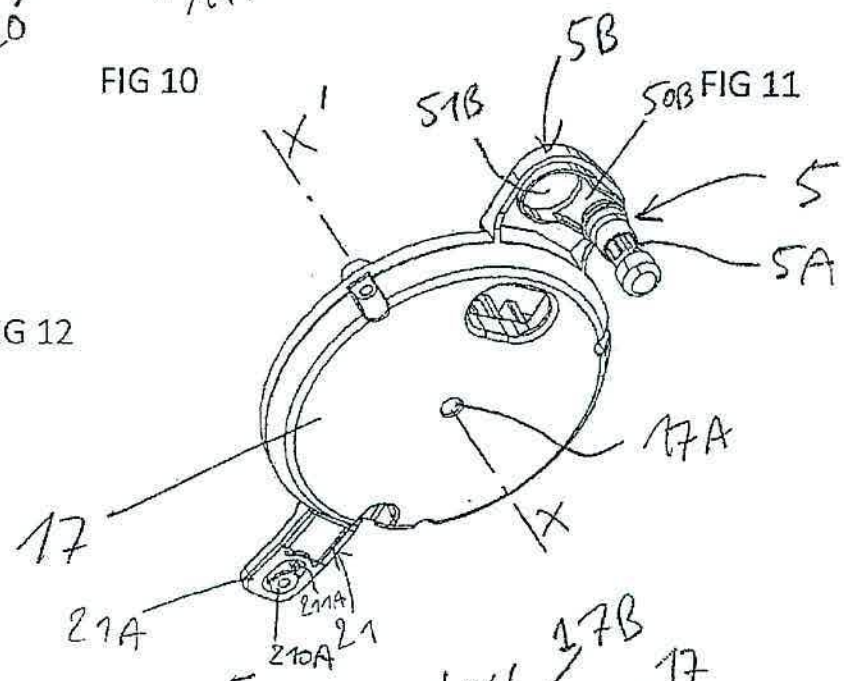
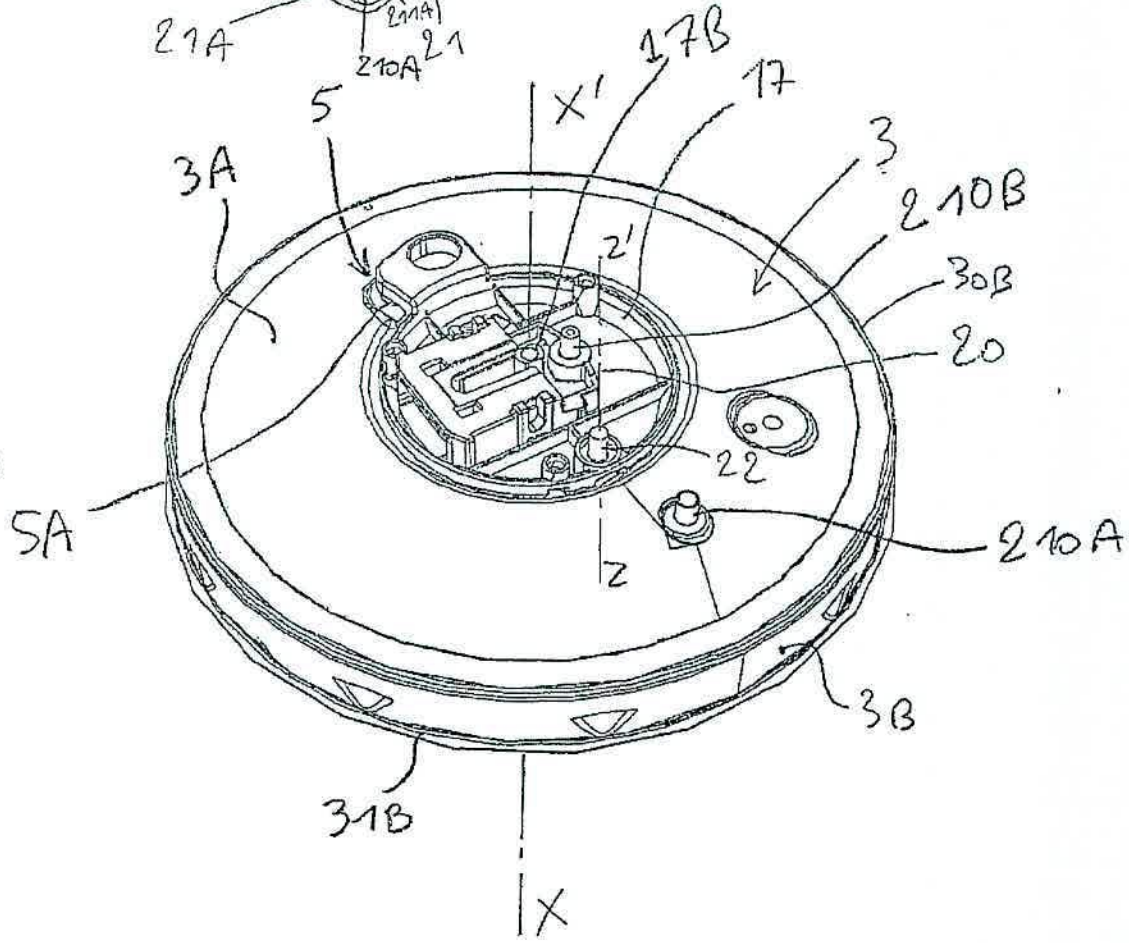


FIG 13



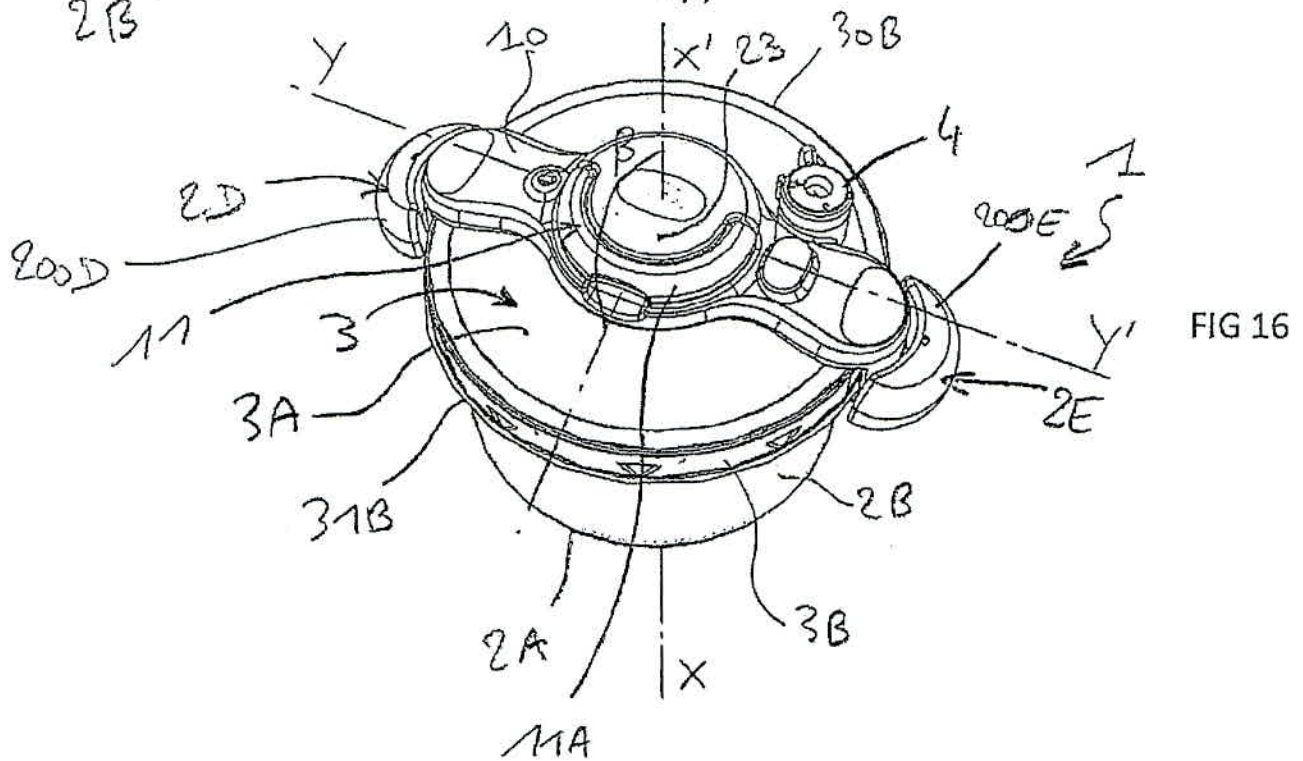
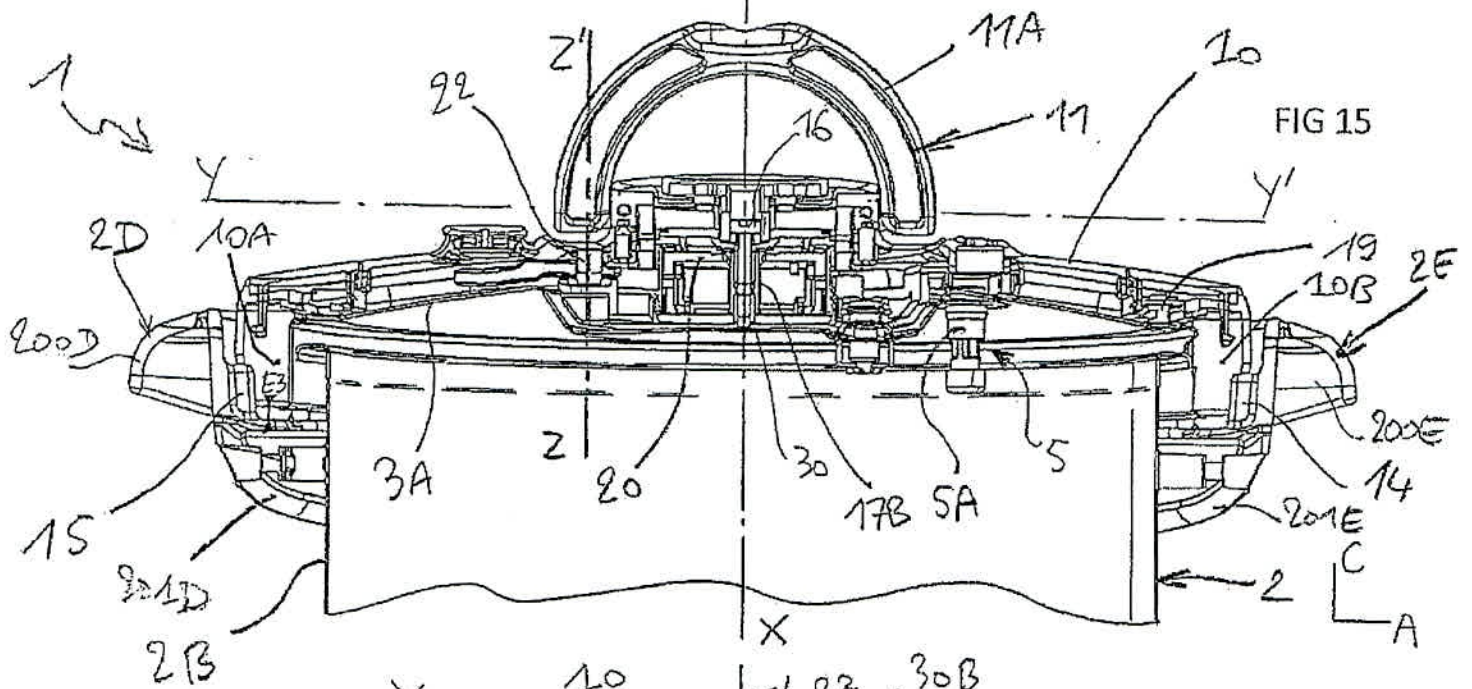
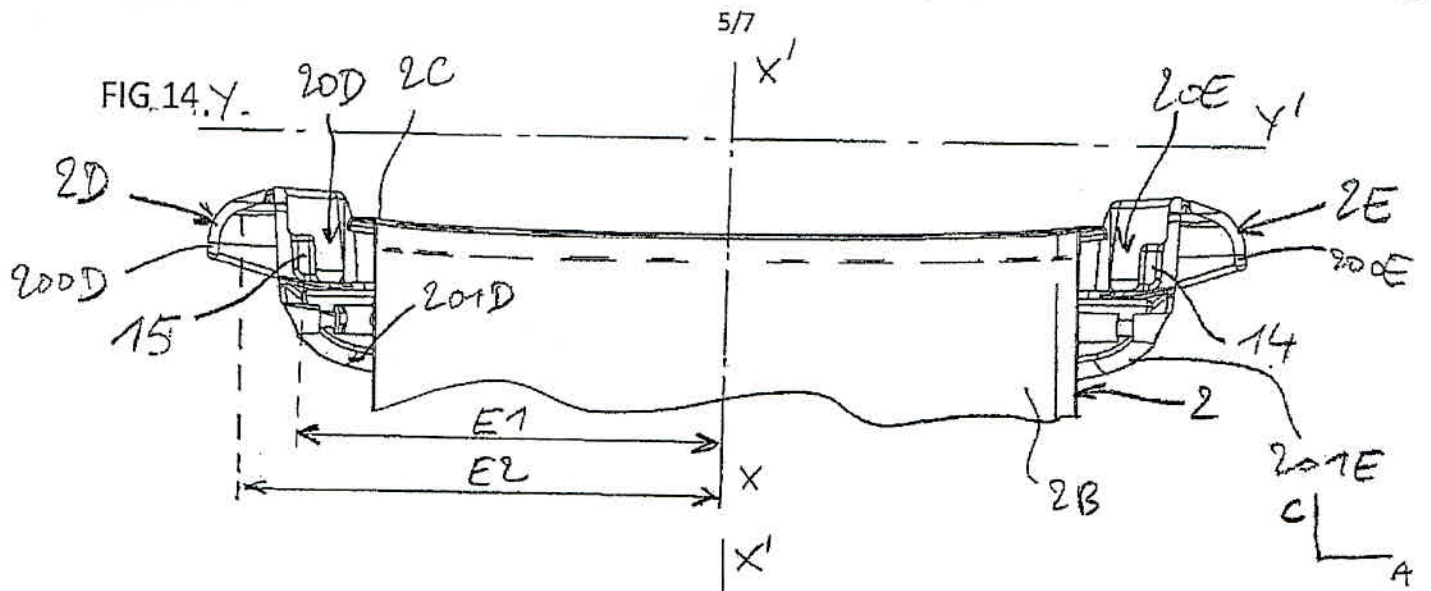


FIG 17

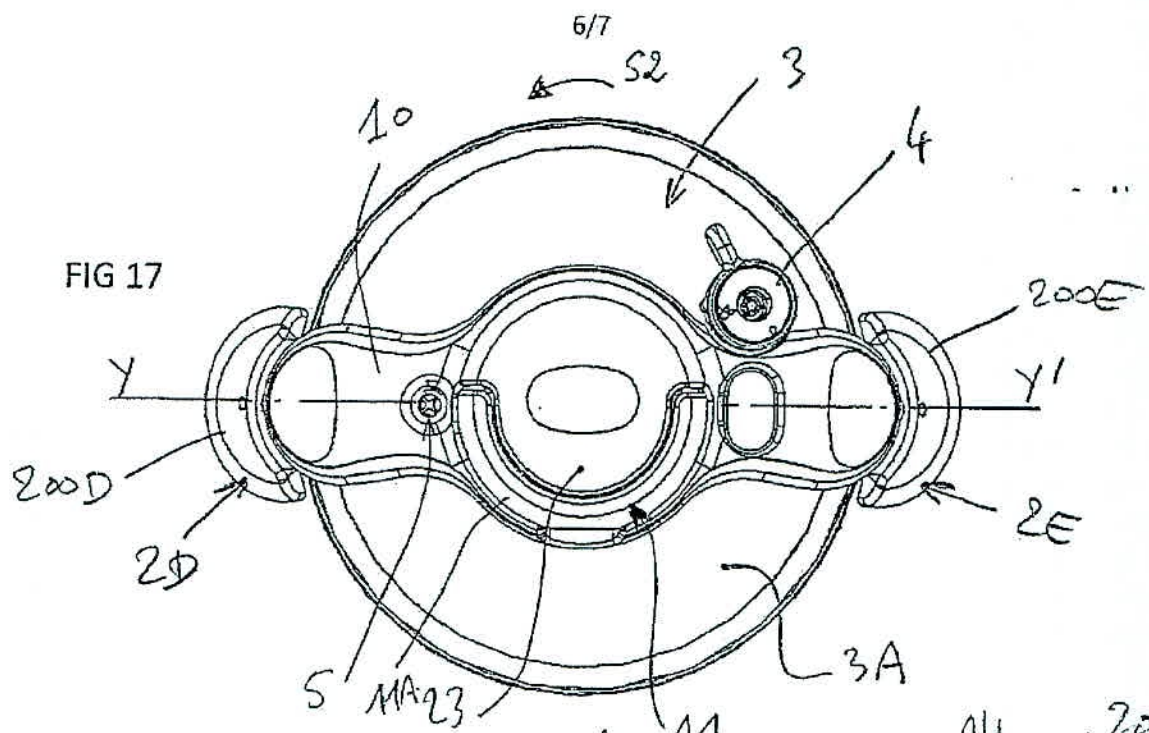


FIG 18

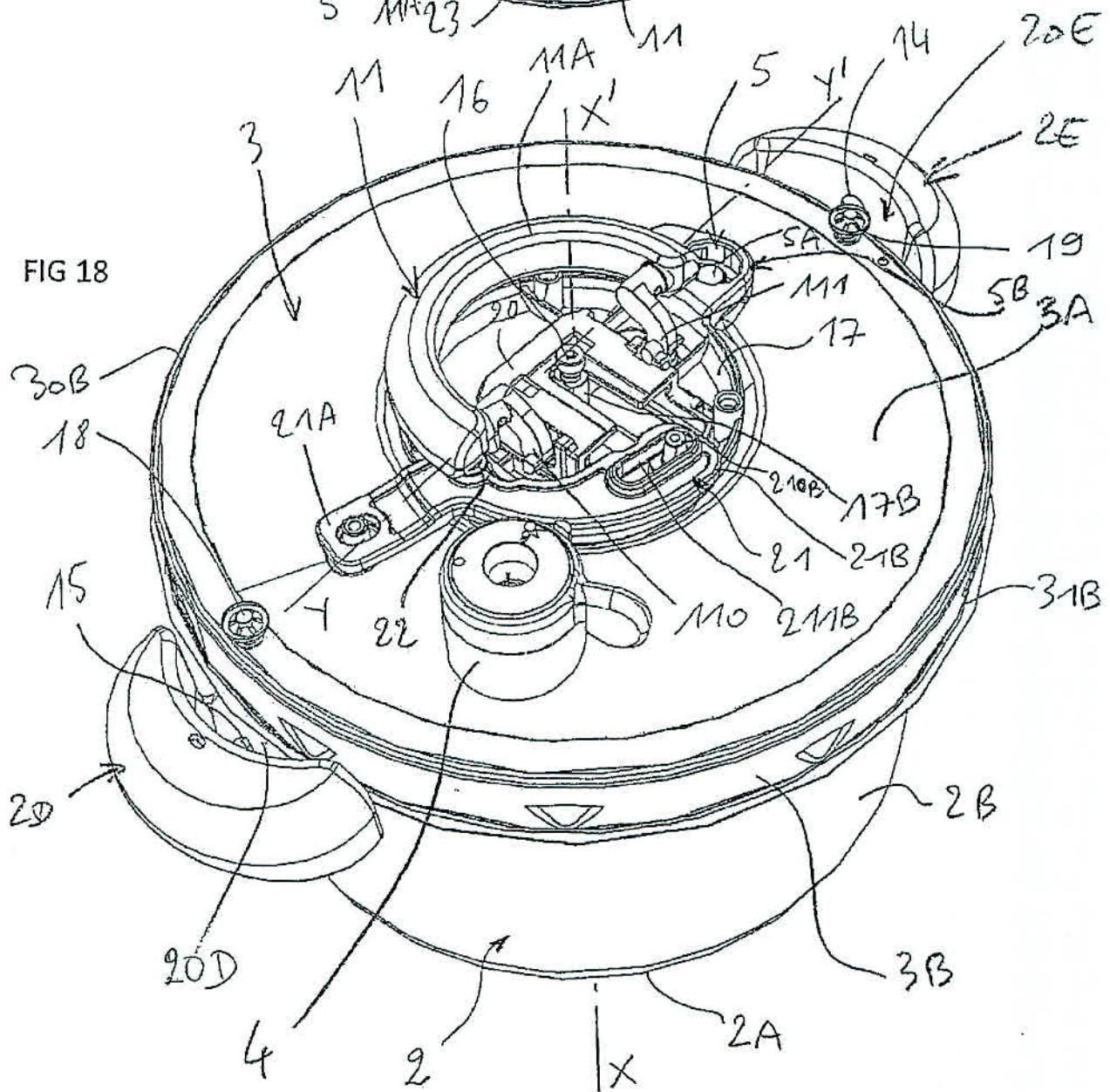


FIG 19

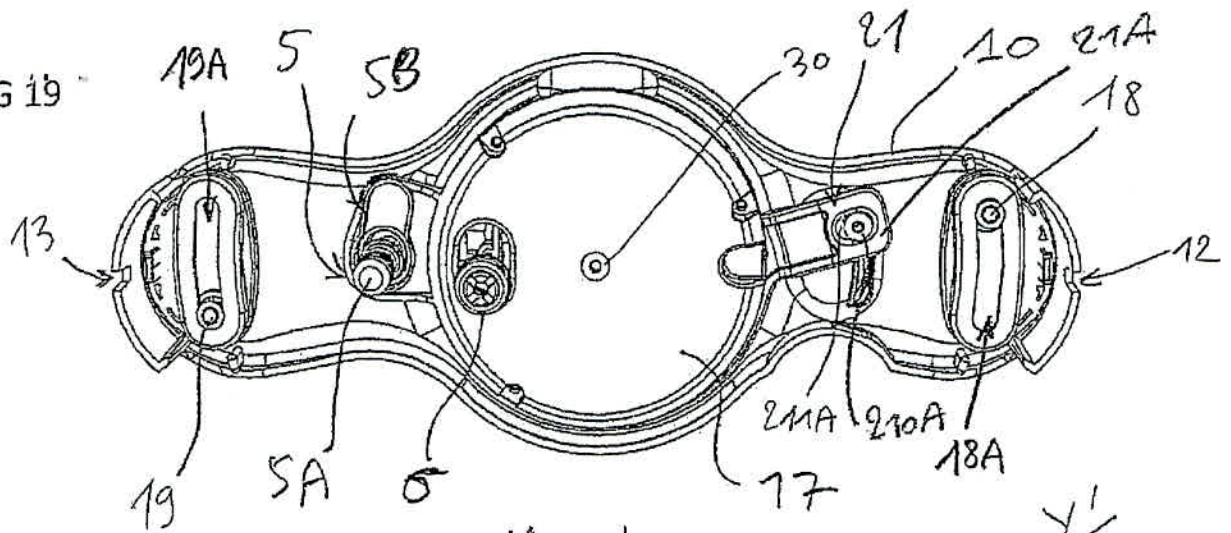


FIG 20

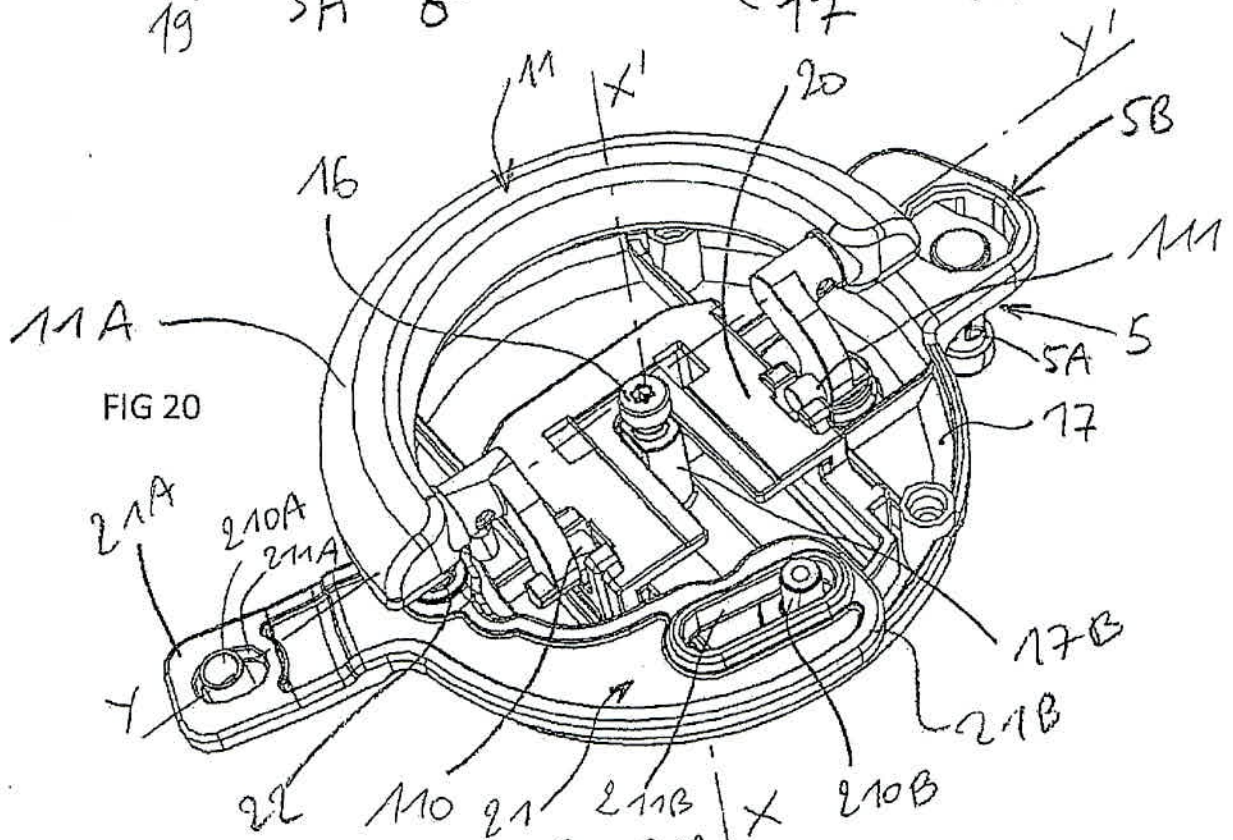


FIG 21

